

Température:
TEMPS ENSOLEILLÉ
Min.: 45 — Max.: 60
Gracieuseté de:
Shearer Lumber Co. Ltd.
MONTREAL

La Fête du jour:
B. CRISPIN, Cap.

L'Assemblée Nationale refuse la confiance

Chute du cabinet Mollet: 250 voix à 213

Aujourd'hui:

- Le gangstérisme politique — Un éditorial de Gérard Filion sur la présente campagne électorale dans Jacques-Cartier. (Lire en page quatre)
- L'affaire des taxis — On attend l'intervention du gouvernement provincial. (Lire en page trois)

La défection des indépendants (droite) en serait la cause principale

M. Coty contremande son voyage aux Etats-Unis et entreprend des consultations — Successeurs possibles: Pinay, Mitterrand, Pléven, ou nouveau ministère Mollet?

PARIS — Par 250 voix contre 213, l'Assemblée Nationale française a refusé hier soir à M. Guy Mollet la confiance qu'il avait sollicitée dans un scrutin portant sur l'ensemble des nouvelles mesures fiscales préconisées par son gouvernement. Si tôt connu le résultat, le président du Conseil s'est rendu auprès du Président de la République afin de lui remettre la démission de son cabinet. Théoriquement, le président du Conseil n'était pas tenu de démissionner car il n'avait pas réuni contre lui la majorité absolue (298 voix). L'Assemblée comprenait 593 députés. Mais l'usage veut qu'un chef de gouvernement mis en minorité à l'occasion d'un vote de confiance, abandonne le pouvoir.

GESTE INATTENDU Le président Coty refuse la démission

PARIS. — Le président de la République, M. René Coty, a refusé d'accepter, hier soir, de la part de M. Mollet, la démission de son gouvernement que celui-ci lui apportait. M. Coty a invité le président du Conseil à conserver le pouvoir, jusqu'à ce que la situation soit éclaircie. Le chef de l'Etat considérait apparemment que rien, dans la Constitution, n'oblige le ministre à démissionner s'il ne réunit pas contre lui la majorité absolue des voix.

M. Coty a invoqué une modalité constitutionnelle pour motiver son refus. Il a précisé qu'il consulterait les chefs des groupes politiques de l'Assemblée et qu'il décidera ultérieurement s'il y a lieu d'inviter M. Mollet à conserver la présidence du Conseil.

Le président de la République a souligné que le gouvernement n'a pas été renversé par la majorité absolue qui, en l'occurrence, est de 298 voix, ainsi que le prévoit la Constitution. En conséquence, a-t-il dit, M. Mollet n'est pas forcé de se retirer.

Mis en minorité en raison surtout de son projet fiscal qui envisageait de nouveaux impôts et la réduction des dépenses à certains postes budgétaires, M. Mollet a déclaré pour sa part qu'il entend bien démissionner.

MOLLET: DEMISSION IRREVOCABLE

En quittant l'Elysée, résidence du président de la République, le chef socialiste a souligné qu'il refusera de conserver la direction du gouvernement même si M. Coty devait l'en adjoindre. Dans les milieux politiques, on souligne que ce dernier affronte l'énorme tâche qui consiste à remplacer le seul gouvernement vraiment stable depuis la Libération.

Les députés, qui ont renversé le gouvernement par 250 voix contre 213, ont néanmoins applaudi le président et les membres de son ministère au moment où ceux-ci quittaient l'Élysée. Quelques minutes plus tard, le gouvernement démissionnaire a été formellement démissionné à M. Coty.

En même temps, il annonçait la suppression du "Conseil exécutif" qui, depuis le début d'avril, jouait le rôle de gouvernement provisoire, l'imposition du couvre-feu et la convocation prochaine d'une assemblée constituante chargée de désigner un président provisoire et de préparer des élections nationales dans les formes constitutionnelles.

L'opération s'est déroulée rapidement et sans heurts: aucun coup de feu n'a été tiré. Le général Cantave, qui avait tout simplement ignoré le décret du Conseil exécutif le démettant de ses fonctions, avait convoqué une réunion de tous les officiers supérieurs, lundi soir qui lui avaient renouvelé l'expression de leur total dévouement.

Hostilité générale envers le gouvernement

Il apparaissait d'autre part évident depuis plusieurs jours que la population était violemment dressée contre le gouvernement provisoire. Plusieurs régions étaient passées à la dissidence et des comités de salut public avaient pris le contrôle de la situation dans de grandes villes comme Cap-Haïtien et Saint-Marc. Des bandes de paysans bloquaient les routes nationales, les communications étaient interrompues, les grèves se multipliaient et on allait de toute évidence vers l'anarchie si la guerre civile.

Par ailleurs, l'armée était acclamée et les factions les plus diverses demandaient qu'elle prenne le pouvoir. C'est aux cris de "Vive l'armée" et "A bas le Conseil exécutif" que les comités de salut public s'étaient constitués un peu partout. Et le général Cantave semblait bénéficier d'un immense prestige dans le pays au point que le directeur de la gendarmerie nommé pour le remplacer n'avait même pas tenté d'assumer ses nouvelles fonctions.

Et hier, les membres du Conseil exécutif ont obtenu avec une entière docilité aux ordres du général Cantave. Ils ont abandonné leur poste et sont rentrés à leur domicile qu'ils avaient été autorisés à regagner pour "y reprendre leur activité normale".

Ergner l'anarchie au pays

Dans sa proclamation, le chef de l'armée a déclaré que le geste de l'armée s'imposait pour épargner à Haïti l'anarchie, la ruine, voire la famine. Le général



En Afrique noire française, un effort considérable est fait pour la promotion sociale des populations. L'une des initiatives les plus heureuses réside dans l'activité des centres de protection maternelle et de puériculture. Voici l'un des ces centres, à Dakar, que fréquentent régulièrement des centaines de jeunes mères africaines. Lire en page cinq, la suite du reportage de Jean-Marc Léger: "Congés payés, allocations familiales sont devenus des réalités bienfaitantes".

POUR SAUVER HAÏTI DE L'ANARCHIE

L'armée s'empare du pouvoir. - Cantave promet la tenue prochaine d'élections libres. - Mesure acclamée par le peuple

PORT-AU-PRINCE — Ce que plusieurs observateurs prévoyaient depuis quelques jours s'est produit: l'armée a pris en main la conduite du pays en Haïti. Hier matin, le général Léon Cantave (commandant en chef de l'armée mais démis de ses fonctions la veille par le gouvernement provisoire) a émis une proclamation annonçant que l'armée s'emparerait du pouvoir pour sauver le pays de l'anarchie.

En même temps, il annonçait la suppression du "Conseil exécutif" qui, depuis le début d'avril, jouait le rôle de gouvernement provisoire, l'imposition du couvre-feu et la convocation prochaine d'une assemblée constituante chargée de désigner un président provisoire et de préparer des élections nationales dans les formes constitutionnelles.

L'opération s'est déroulée rapidement et sans heurts: aucun coup de feu n'a été tiré. Le général Cantave, qui avait tout simplement ignoré le décret du Conseil exécutif le démettant de ses fonctions, avait convoqué une réunion de tous les officiers supérieurs, lundi soir qui lui avaient renouvelé l'expression de leur total dévouement.

ITALIE: le gouvernement Zoli prête le serment d'office dans un climat de scepticisme

ROME. — Le nouveau gouvernement constitué par le sénateur Adone Zoli a prêté, hier le rituel serment d'office en présence du président de la République, M. Giovanni Gronchi. Il s'agit d'un cabinet homogène démocrate-chrétien, le premier du genre à être constitué dans l'après-guerre: l'Italie avait connu jusqu'ici des gouvernements de coalition. C'est un cabinet minoritaire puisque le parti démocrate-chrétien ne détient que 262 des 590 sièges à l'Assemblée Nationale. Les observateurs sont assez sceptiques sur les chances de durée de ce ministère qui devra compter sur le soutien soit des partis de droite, — néo-fasciste (Mouvement Social Italien) et monarchistes (deux petits partis), soit des éléments de l'ancienne formation centriste: social-démocrates, libéraux et républicains. M. Zoli sollicitera le 29 mai l'investiture de l'Assemblée: il n'est pas impossible qu'il l'obtienne mais on croit qu'au premier conflit d'une certaine acuité, le gouvernement sera forcé de démissionner.

Expériences nucléaires: un savant britannique nie au Pape le droit de se prononcer

LONDRES. — Lord Cherwell, ancien conseiller du gouvernement pour les questions scientifiques, a affirmé hier que le Pape Pie XII établit un "danger" précédent en prenant parti dans les querelles de spécialistes au sujet du danger que constituerait ou ne constituerait pas les expériences nucléaires pour l'humanité. Parlant à la Chambre des lords, le 8 mai dernier, M. Cherwell avait déclaré que le pape en se prononçant contre de pareils essais avait été influencé par les tenants de la thèse communiste. Cette assertion avait été vivement critiquée par "l'Observateur Romano", deux jours plus tard. Dans une lettre au "Times", hier, lord Cherwell dit: "Personne ne contestera au pape son droit d'exprimer ses opinions sur les questions de morale ou d'éthique. Mais il me semble que c'est un dangereux précédent pour le chef de l'Eglise catholique de sembler même prendre parti dans une question scientifique vivement controversée".

E.-U.: l'URSS ne songerait plus à une agression ouverte

WASHINGTON. — Selon la commission des crédits de la Chambre des représentants, l'Union soviétique aurait moins qu'avant les moyens ou le désir de provoquer une nouvelle guerre mondiale. La commission expose cette opinion dans un rapport accompagnant la présentation du projet de crédits pour le secret.

A MONTREAL Hausse générale des salaires des professeurs catholiques

La Commission des écoles catholiques de Montréal a annoncé hier la mise en vigueur, rétroactivement au premier avril, d'une augmentation générale des salaires des instituteurs et institutrices laïques allant de \$150 à \$500 par année et qui signifie pour la Commission une dépense additionnelle de \$1.283.000 par année. L'augmentation a été approuvée à l'unanimité par les commissaires lors d'une assemblée régulière.

Depuis plusieurs mois on étudiait les possibilités de hausser considérablement l'échelle des salaires des professeurs catholiques de Montréal. La Commission avait même annoncé ces augmentations pour le premier avril. Mais certains points ont dû être étudiés plus longuement. L'augmentation est quand même rétroactive au premier avril et le retard de la décision ne sera en rien préjudiciable aux instituteurs.

M. Eugène Doucet, président de la Commission, s'est dit très heureux de pouvoir approuver et

présenter aux professeurs ces augmentations substantielles. Le Devoir a attiré à plusieurs reprises l'attention du public sur les faibles salaires payés aux professeurs catholiques. Ces salaires étaient nettement inférieurs aux salaires des professeurs protestants.

Prévenant la question, M. Doucet a déclaré: "Il n'est pas possible d'établir des comparaisons équitables avec ce que reçoivent les instituteurs et institutrices protestants. Les conditions ne sont pas les mêmes, la répartition des traitements n'est pas la même et les avantages marginaux sont bien différents. Il s'agit de considérer ici nos possibilités, notre situation financière et nos besoins."

Les minimum et maximum (après 16 ans) d'une institutrice sont maintenant de \$2.300 et \$3.800 au lieu de \$2.150 et \$3.450. Tous les salaires pour les postes de direction sont également augmentés.

L'instituteur marié gagnera à ses débuts \$3.200 au lieu de \$2.800 et il atteindra, après 16 ans d'enseignement, un maximum de \$5.500. L'instituteur célibataire aura un salaire de \$3.000. L'instituteur marié passera de \$2.500 à \$2.700 au minimum et de \$4.500 à \$5.000 au maximum.

Les bons pour qualification supplémentaire sont également augmentés dans tous les cas. Le bachelier ès arts est le plus favorisé et recevra \$450 de plus au lieu de \$300. Ce boni sera de \$500 s'il est aussi licencié, et de \$550 s'il possède un doctorat.

Le salaire du jeune bachelier qui commence sera donc de \$3.150, et chez les femmes de \$2.750. "Ceci est un beau salaire, a déclaré M. Doucet. Nous ne sommes pas inquiets de l'avenir et nous espérons que les bacheliers viendront nombreux dans la carrière de l'enseignement."

Un boni de \$150 est accordé aux professeurs suppléants qui enseignent à un poste vacant pendant toute l'année.

La nouvelle échelle est bienvenue chez les professeurs qui réclamaient depuis longtemps de meilleurs traitements. Mais elle n'est pas encore très près de l'échelle des professeurs protestants.

Pour l'instituteur marié, par exemple, le maximum du salaire du catholique passe de \$3.000 à \$5.500. Le protestant peut atteindre à \$7.300. "Sur l'institutrice, le nouveau maximum n'est de \$3.800"

(Suite à la page 3)

LA TENSION DIMINUE

Reprise prochaine des échanges de visites Canada-URSS

OTTAWA (PC) — Il se pourrait que les échanges de visite entre le Canada et l'Union soviétique reprennent sous peu, à une échelle modeste.

Depuis la répression soviétique en Hongrie, en novembre dernier, le gouvernement canadien a quel que peu découragé ce genre de visites, bien que tout citoyen canadien possédant un passeport et un visa soviétique puisse se rendre en Russie.

Le rapport annuel du ministère des Affaires extérieures pour 1956, souligne que les relations canado-soviétiques, "qui étaient allées s'améliorant depuis la mort de Staline, et surtout depuis la visite du ministre des Affaires extérieures à Moscou en 1955, ont cessé brusquement par suite de l'intervention soviétique en Hongrie".

Il y a actuellement des signes prouvant que cette attitude serait modifiée. Toute reprise de contact

(Suite à la page 2)

Ma chicane avec l'impôt — I — Une décision et ses origines

par François-Albert ANGERS

Le 4 mars dernier, le juge Jacques Dumoulin, siégeant en la Cour de l'Échiquier du Canada, rendait une décision contre moi, et en faveur du Département de l'Impôt fédéral sur le Revenu, dans une cause qui durait depuis huit ans. Le 4 du présent mois de mai, le délai qui m'était accordé pour en appeler de sa décision à la Cour Suprême du Canada expirait, et la cause cessait par le fait même d'être SUB JUDICE. Je dirai plus tard pourquoi j'ai décidé de ne pas en appeler à la Cour Suprême. Pour le moment, situons le problème qui tout en étant une cause personnelle, porte sur un sujet d'intérêt public pour la province de Québec en particulier et le Canada français en général.

L'ORIGINE DU DEBAT

De quoi s'agit-il? De la fameuse question des allocations familiales et de ses relations avec l'impôt sur le revenu au chapitre des déductions accordées pour charges familiales. On se rappelle que la loi des allocations familiales fut introduite au parlement fédéral au cours de la session de 1944, pour paiements à partir du 1er juillet 1945.

Dans cette première loi, les allocations familiales étaient entièrement facultatives. S'y inscrivait qui le voulait. Comme dans la loi actuelle, le principe avait été retenu de ne pas faire profiter tout le monde des avantages offerts, mais la chose était présentée d'une façon plus honnête et plus libre. Quiconque réclamait les allocations familiales devait en rembourser la totalité ou une partie variable selon que son revenu imposable fluctuait entre plus de \$3.000 et \$1.200. Le procédé de remboursement mettait la chose en évidence: la part d'allocations familiales perçue en trop devait être ajoutée au montant de l'impôt à payer lors de la présentation du rapport annuel d'impôt sur le revenu.

Le procédé était cependant trop honnête et trop direct pour des politiciens. Nombreux étaient les protestations contre ces soi-disant remboursements des allocations familiales. Ne serait-il pas plus habile, du point de vue électoral, de laisser à tout le monde l'impression que le gouvernement le gratifie bel et bien d'allocations, quitte à en reprendre quand même une partie indirectement dans l'impôt? Le remboursement déguisé serait ainsi moins senti, moins pénible; il échapperait même à l'attention de la majeure partie des citoyens à la longue. Et la générosité du parti au pouvoir apparaîtrait ainsi d'autant plus large!

C'est vraisemblablement dans cette perspective avant tout — car les simplifications administratives invoquées sont en somme négligeables — que la loi des allocations familiales fut amendée en 1946. D'ornéant aucun contribuable

(Suite à la page 12)

"Votre ténacité est une garantie de survie"

On s'en doutait bien un peu, car on a l'impression, au DEVOIR, d'avoir des défauts évidents et quelques qualités également évidentes, dont la principale est la ténacité. Il y a 47 ans que nous sommes supposés être morts et nous respirons encore.

Mais il fait du bien de se le faire dire par des lecteurs, qui ne nous prennent pas pour des saints, mais qui prennent LE DEVOIR pour une oeuvre valable.

La parade des deuxième souscriptions continue. Le courrier est abondant, même si les chiffres ne sont pas toujours impressionnants.

La journée d'hier a rapporté **\$375.00**

ce qui donne un total de: **\$ 73,295.00**

L'armée ...

(Suite de la première page)

La seule République noire d'Afrique française dans le monde. Des hier après-midi, l'armée a imposé un couvre-feu sévère, a appliqué la censure sur toutes les dépêches à destination de l'étranger et a interdit les émissions radiophoniques de caractère politique. La presse, dans son ensemble, approuve le geste de Cantave. Celui-ci a, d'autre part, donné l'assurance qu'une Assemblée constituante sera formée sans délai et aura pour tâche principale de désigner un président provisoire. Celui-ci à son tour devra employer à préparer le plus rapidement possible les conditions d'élections nationales et d'élection d'un président de la République dans le strict respect de la légalité républicaine et des règles démocratiques.

La décision du général Cantave et la prise du pouvoir par l'armée ont été saluées avec enthousiasme dans les cinq départements du pays où des foules se sont rassemblées, criant "Vive l'armée!", "Vive Cantave!". Dans la journée, l'ordre était entièrement revenu dans la capitale et se rétablissait rapidement dans les autres régions.

Aux QUATRE COINS DU MONDE...

(Suite de la première page)

fariat à la défense: elle souligne que ses conclusions reposent sur un ensemble de renseignements d'ordre militaire mais que ces renseignements ne sont jamais absolument précis ni vraiment complets. C'est à la suite de plusieurs semaines de rencontres à huis clos avec les chefs militaires et civils de la défense que la commission en est venue à la conclusion que "le danger, la nature et la portée d'une agression militaire contre les Etats-Unis et leurs alliés semblent, à certains égards, avoir diminué". Tout en relevant l'agitation qui se manifeste dans les pays satellites comme un indice de l'affaiblissement de la puissance soviétique, la commission élève une mise en garde contre la réduction prématurée de l'importance du programme de défense des E.-U. en l'absence d'un changement perceptible des grandes lignes de la politique soviétique visant à établir la domination mondiale de l'URSS.

FRANCE: la lettre de Boulganine rencontre un accueil assez froid

PARIS. — Bien qu'aucun membre du gouvernement et qu'aucun haut fonctionnaire n'ait voulu faire de commentaire sur la longue lettre adressée par le premier ministre de l'Union soviétique au chef du gouvernement français, on recueillait hier la très nette impression que le geste du Kremlin était fort mal accueilli. C'est notamment au ton du message qu'on en a et aussi à la façon dont Boulganine tente de faire la leçon au gouvernement français en ce qui concerne le problème algérien. De plus, on y voit la poursuite d'une manœuvre de grossière propagande et une tentative d'intimidation dans le falacieux espoir que la France pourrait rompre la solidarité occidentale. Par contre, les passages de la lettre de Boulganine relatifs au désarmement ont retenu l'attention. De toutes façons, le gouvernement se propose d'étudier attentivement le texte du message et de faire tenir en temps et lieu une réponse élaborée au Kremlin.

M. Pearson: un plein accord des Occidentaux, préalable à toute conférence avec Moscou

EDMONTON. — "Il serait extrêmement imprudent d'engager des conversations avec l'URSS sur les questions du Moyen-Orient et l'ensemble des problèmes internationaux avant que se soit réalisé un plein accord entre les grands pays occidentaux", a affirmé hier, au cours d'une conférence de presse, le ministre des Affaires étrangères, M. L. B. Pearson. A certains indices, il semble que Londres serait disposé à engager des conversations avec l'URSS à propos du Moyen-Orient, alors que Paris et Washington ne le sont pas, a remarqué le ministre. "Il faut discuter avec l'URSS mais il faut savoir choisir le moment", a dit M. Pearson. Dans un autre domaine, le ministre a déclaré que si la situation au Moyen-Orient ne peut en rien inspirer de l'optimisme, du moins, une certaine détente s'est manifestée. Enfin, s'élevant contre les assertions de l'opposition sur l'affaiblissement des liens du Canada avec la Grande-Bretagne à la suite de l'affaire de Suez, le ministre a dit que les relations des deux pays sont meilleures que jamais dans le passé. "L'âme, le centre et le cœur du Commonwealth britannique sont toujours à Londres", a-t-il conclu.

Les armateurs français s'apprentent à reprendre le chemin du canal de Suez

PARIS. — On apprenait hier soir dans les milieux bien informés que la plupart des armateurs français ont pris toutes les dispositions nécessaires pour recommencer à utiliser le canal de Suez. Il semble que toutes les grandes firmes ont acquis la conviction que le gouvernement levait d'ici très peu le boycottage du canal, c'est-à-dire aussitôt après le débat au Conseil de Sécurité. Dans cette hypothèse, le gouvernement français autoriserait provisoirement les navires à emprunter la voie maritime aux conditions définies par l'Egypte après que celle-ci aura accepté d'engager de nouvelles négociations avec les pays usagers sur le statut et le mode d'exploitation du canal. Depuis plusieurs semaines, les armateurs et divers intérêts financiers exercent une forte pression sur le gouvernement pour obtenir la fin d'un boycottage qui se traduit par un considérable accroissement du coût des opérations maritimes.

Macmillan: l'explosion de la bombe "H", apport inestimable à la défense britannique

LONDRES. — Le premier ministre de Grande-Bretagne a affirmé hier que l'explosion expérimentale de la première bombe à hydrogène britannique dans le Pacifique, la semaine dernière, a contribué énormément à accroître la puissance défensive du pays. Devant les Communes, le chef du gouvernement a dit que la déflagration, dont tous les aspects avaient été soigneusement étudiés, n'a provoqué qu'une chute négligeable de particules radioactives. Et il a même ajouté que "Londres ne s'arrêtera pas aux protestations élevées au Japon et en d'autres pays" et continuera à réaliser son programme d'essais nucléaires dans la région de l'île Christmas. Cependant, M. Macmillan n'a pas voulu révéler le nombre des explosions que l'on projette de tenter: il a simplement dit que le gouvernement souhaite réduire les essais au minimum mais tient plus encore à ce que les résultats en soient pleinement satisfaisants.

DANEMARK: un enthousiaste accueil à la reine Elisabeth et au prince Philip

COPENHAGUE. — La reine de Grande-Bretagne et son époux sont arrivés hier au Danemark pour une visite officielle de trois jours. C'est la troisième capitale à l'agenda du couple royal, cette année: Lisbonne et Paris ont déjà reçu la visite de la reine et du prince. Toutefois, aucune décision n'a apparemment encore été prise quant à un possible voyage aux Etats-Unis, à l'automne. Le roi Frédéric, la reine et la princesse Margrethe ont accueilli leurs hôtes illustres qui ont traversé la ville dans de somptueux carrosses suivis d'un cortège brillant et coloré. La visite royale a attiré de si grandes foules dans la capitale danoise que nombre de personnes en ont été réduites à dormir dans leur voiture ou dans les couloirs des hôtels. Les édifices, les autobus et les taxis ont pavoi-sé aux couleurs rouge et blanc, du Danemark et aux couleurs de l'Union Jack. Certaines agences de presse soulignent que c'est la première visite officielle d'un souverain britannique dans ce pays depuis 1589. Il faut rétablir dans leur juste perspective ces rapprochements spectaculaires: ce n'est guère que depuis un quart de siècle, en effet, que l'habitude s'est établie pour les chefs d'Etat d'échanger des visites fréquentes.

Chute du cabinet ...

(Suite de la page 1)

la République, M. René Coty va contremander ou reporter à une date ultérieure la visite officielle qu'il devait faire aux Etats-Unis, dans les premiers jours de juin. C'est à lui en effet qu'incom-

Saint-Sulpice et son oeuvre canadienne

La Société historique de Montréal, à sa dernière réunion tenue à la bibliothèque municipale, a souligné le troisième centenaire de l'arrivée des Sulpiciens au Canada par une étude de son président, Mgr Olivier Muraud, p.s.s. intitulée "Saint-Sulpice et son oeuvre canadienne".

D'abord, l'auteur introduit ses auditeurs à la fameuse Société de Saint-Sacrement d'ont bien des membres ont aidé à la fondation de Montréal: parmi ces derniers se trouvaient M. de la Dauversière et M. Olier.

Qui étaient ces deux personnages? Ils se rencontrèrent en 1640 et se mirent à travailler tous deux à la création de Ville-Marie. Ils organisèrent une Société de Montréal, expédièrent des vivres au Canada, recrutèrent des colons leur choisirent un chef, et les envoyèrent tous à Québec en 1641. Dès le mois de mai suivant, Ville-Marie était fondée. A Paris, M. Olier la consacrait à Notre-Dame. Dans la suite, ne pouvant pas lui-même se rendre au Canada, il se fit remplacer par trois de ses confrères.

Ces trois premiers sulpiciens arrivèrent à Ville-Marie en août 1641. M. Souart devint curé et se fit maître d'école. M. de Queylus, le supérieur en sa qualité de vicaire général dut séjourner près d'un an à Québec. Quand Mgr Lalor prit possession de son siège en 1659, surgit une question de juridiction qui mit les deux hommes dans une situation difficile.

Mais Ville-Marie grandissait. En 1663 le séminaire devint seigneur de l'île, ce qui donna au supérieur une autorité nouvelle. Après M. de Queylus, vinrent M. Jollier de Casson, M. Vachon de Belmont, M. Normand de Paro-don, M. Etienne Montgolfier, avec eux, une pléiade de curés et de maîtres d'école, de missionnaires et d'aumôniers de troupe.

A la cession, M. Montgolfier ob-tint du séminaire de Paris qu'il abandonne la seigneurie au profit du séminaire de Montréal. Ainsi surgit la question des biens du séminaire qui ne fut réglée qu'en 1840. Dans l'intervalle Saint-Sulpice continuait son oeuvre. Deux événements agiterent alors les esprits: la nomination du premier évêque de Montréal en 1819, et le démembrement de la paroisse Notre-Dame après 1865. Cela n'empêcha pas Saint-Sulpice de fonder le grand séminaire en 1840, de continuer son oeuvre chez les Indiens d'Oka, malgré leur révolte de 1869-77, de construire de nouvelles maisons d'éducation, d'aider l'université, et d'essaimer, malgré une crise économique sévère, au Japon et en Colombie.

En 1937, nous célébrons donc trois siècles de résidence, trois siècles de bienfaits. Le conférencier a été remercié par le vice-président, M. Ubalde Baudry.

Au cours de cette réunion il a de nouveau été question de l'élévation des monuments Cartier

de la tâche d'engager avec les leaders politiques les consultations habituelles et de désigner un d'entre eux pour constituer le nouveau gouvernement.

On attribue la chute du gouvernement à la défection des indépendants et des paysans, les premiers, notamment, qui sont au nombre d'une centaine et dont le chef de file est M. Antoine Pinay, ancien président du Conseil.

M. Pinay se recuserait

On craint que la crise ministérielle ainsi ouverte soit de longue durée. Suivant l'usage, le président de la République recevra d'abord aujourd'hui les présidents des deux Assemblées (Conseil de la République et Assemblée Nationale), les anciens présidents du Conseil et les leaders des divers groupes politiques. Puis, il fera appel au chef du groupe le plus important de la majorité que le scrutin a paru désigner. Comme un gouvernement à direction communiste est évidemment exclu, c'est, croit-on, à M. Antoine Pinay que le président de la République fera d'abord appel. Mais on croit également que ce dernier se recusera.

La participation des socialistes est en effet indispensable, à l'heure présente, à un ministère quel qu'il soit: or, il est certain que les socialistes refuseraient de participer à un cabinet dirigé par M. Pinay. C'est donc vers une personnalité moins marquée à droite que se tournera M. Coty.

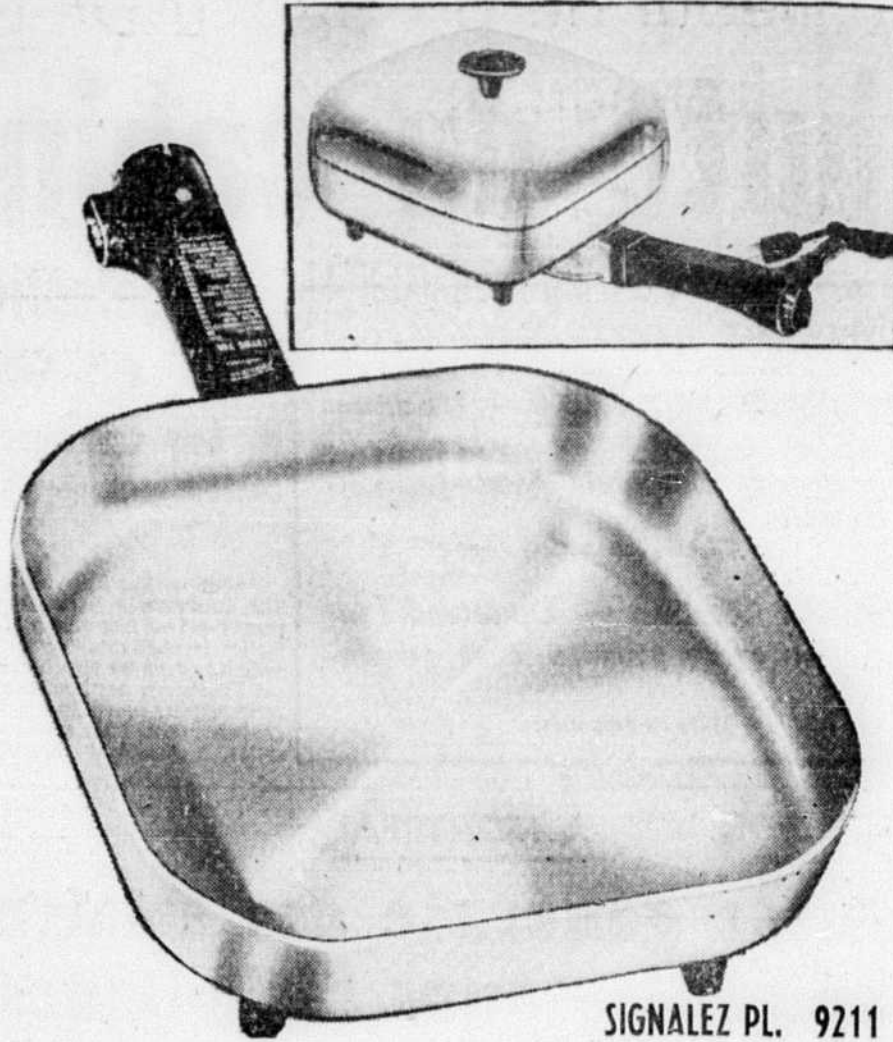
Les successeurs possibles. Déjà, dans les couloirs de l'Assemblée, on avance certains noms. Ceux qui sont mentionnés avec le plus d'insistance sont: François Mitterrand, président de l'UDSR (Union démocratique et socialiste de la Résistance), ministre de la Justice dans le cabinet démisionnaire, René Pieven, également UDSR, ancien président du Conseil, René Billières, ministre de l'Education Nationale, radical mais de l'aille "non-mendésiste" du parti, Jacques Soustelle, républicain social, ancien gouverneur général de l'Algérie. Certains parlent aussi de la possibilité d'un sénateur, Berthoin, ancien ministre de l'Education ou Monnerville, actuel président du Sénat, un Antillais.

Mais d'autres observateurs n'écartent pas l'hypothèse que "M. Mollet succède à M. Mollet", c'est-à-dire d'un cabinet avec, peut-être, une assemblée parlementaire plus large mais dirigé par le président du Conseil démissionnaire dont le prestige reste considérable.

et d'Irville de Saint-Henri et de Sainte-Cunégonde. Mme Marcelle Reeves Morache, ex-secrétaire de la Société, est en faveur de ce dé-ménagement. Elle s'en est fortement prise à ce que les journaux ont publié à ce sujet. Néanmoins la Société n'a pas retiré son encouragement à ces quartiers de vouloir conserver les monuments que leurs pères ont érigés.

Il a été décidé que Mgr Muraud profitera de son séjour, en France, pour représenter la Société aux fêtes qui marqueront, à Saint-Malo, au début de juin, le quatrième centenaire de la mort de Jacques Cartier.

CHEZ EATON MERCREDI



SIGNEZ-PL. 9211

— Demandez le Service des commandes

Poêlons électriques pratiques! A bas prix spécial mercredi!

Corps aluminium poli. Dimensions 10 1/2" x 10 1/2"

Garanti un an contre tous défauts électriques. Profitez de cette occasion pour acheter mercredi, le poêlon que vous désirez. Forme carrée offrant plus d'espace utile. Complet avec couvercle aluminium et fil. Achetez-en un aussi pour la campagne.

- Température contrôlée.
- Pour frire, braiser, griller, mijoter.
- Fini aluminium étincelant.
- Élément 1150 watts.

SPECIAL MERCREDI

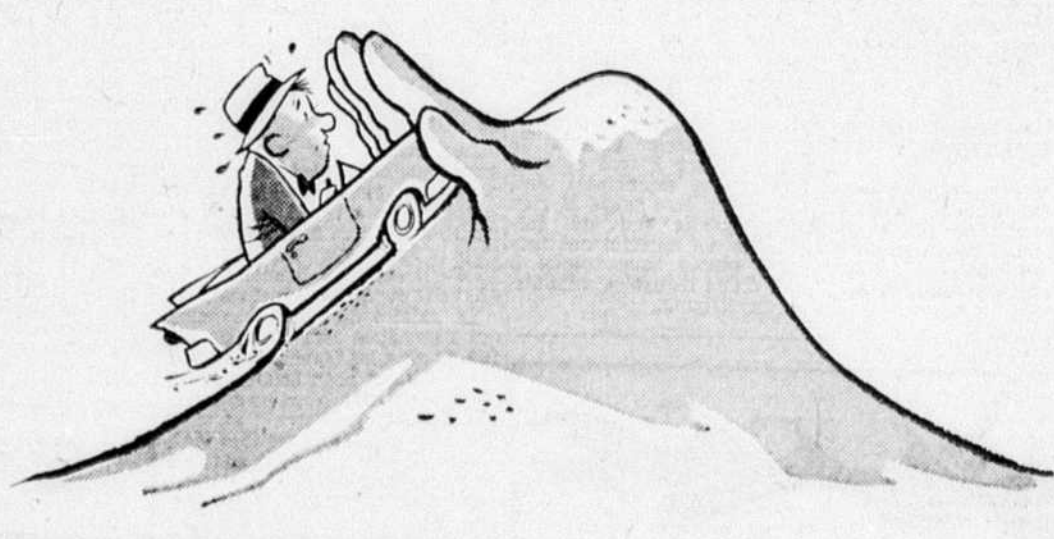
15.95

avec fil et couvercle

APPAREILS ELECTRIQUES (RAYON 211), AU CINQUIEME, CHEZ EATON

THE T. EATON CO. LIMITED

Du mal à monter les côtes?



Adoptez l'essence Shell Premium avec TCP* et libérez la puissance tout en conduisant!

Une essence capable de libérer la puissance emprisonnée? Oui, en éliminant la cause de cette difficulté! Dans la plupart des moteurs, les dépôts sur les bougies et dans les chambres de combustion emprisonnent la puissance. Les ingénieurs en automobile déclarent que ces dépôts sont la plus grande cause de la perte de puissance dans les moteurs modernes à haute compression. (Même dans une auto neuve, la puissance peut diminuer après 3,000 milles). Mais TCP, présent dans l'essence Shell Premium, libère la puissance emprisonnée en neutralisant ces dépôts pendant que vous conduisez.

*Marque de commerce pour l'additif de Shell, breveté en 1955.



JOURS DE FRANCE

la grande revue d'informations

vous présente cette semaine grâce à un

SERVICE ULTRA-RAPIDE

Le jeune roi Hussein contre Nasser

Malgré Nasser, la Jordanie choisit l'Occident, et fait taire les agents à la solde de Nasser.

L'impératrice de la solitude: la femme de l'empereur François-Joseph d'Autriche

Le destin magnifique et tragique d'Elisabeth d'Autriche, mariée à 17 ans.

"Images de la vie et de l'oeuvre de Pasteur"

Un aperçu éloquent du destin de ce grand savant.

"Lyon, la ville prestigieuse de contrastes"

"La grande colère d'Yma Sumac, le rossignol péruvien"

PLUS: "RUMEURS", mots croisés, dessins humoristiques, etc...

Achetez

JOURS DE FRANCE

chaque mardi chez votre marchand de revues.

COMPTABLES AGRÉÉS

J. ARTHUR DESCHAMPS, C.A.
Comptable Agréé

1411, CRESCENT, MONTRÉAL 25
TEL.: HA. 7812

BELANGER & DAHME

Comptables agréés

10 ouest, rue St-Jacques
BE. 3475

Provost & Provost

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
Syndic Licencié

ROLAND PROVOST, C.A.
1473 rue Joliette
LA. 4-2219

Chartré, Samson Beauvais, Bélair & Cie

PAUL GONTHIER
Associé à titre personnel
Comptables agréés

Montréal, Québec, Rouyn,
Rimouski, Val-d'Or-Arora

VIAU & ROBIN

Comptables agréés

R.-LIONEL ROBIN, C.A.
LUCIEN D. VIAU, C.A.

JACQUES-B. CHADILLON, C.A.
ARMAND-R. VIAU, C.A.
YO. 0642
4926, av. Verdun, VERDUN

Les reprises ...

(Suite de la première page)

se fera graduellement et il ne faut pas s'attendre à un changement radical du jour au lendemain. La dernière visite de courtoisie, en automne 1956, se fit entre bûche-rons des deux pays. Les organismes canadiens qui desiront se rendre en Russie consultent d'abord le ministère des Affaires étrangères.

Il n'existe pas de dispositions spéciales sur les modalités d'échanges de visites.

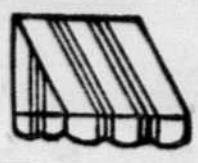
L'ambassade soviétique à Ottawa a publié mardi l'interview récente que le secrétaire du parti communiste, M. Khrouchchev, a eu avec M. Turner Catledge, chef des nouvelles de New-York Times.

M. Khrouchchev aurait dit notamment: "Nous considérons également le Canada comme un pays pacifique qui s'est trouvé par mégarde engagé dans le système de l'OTAN par suite des événements survenus ces dernières années".

Ces propos ne sont pas aussi oratoires que ceux qu'il tint à M. Pearson, lorsqu'il le rencontra en 1955. M. Pearson a rapporté que les premiers mots de M. Khrouchchev furent en effet, presque textuellement ceux-ci: "Pourquoi ne quittez-vous pas l'OTAN?"

La Russie ne s'intéresse pas ou que peu aux installations canadiennes dans l'Arctique.

Le Canada a déjà fait savoir qu'il était prêt à accepter en principe l'inspection aérienne mutuelle de la Sibirie et des Territoires du Nord-ouest canadiens dans le cadre d'un accord entre l'Est et l'Ouest, sur le désarmement.



Les auvents en toile ont toujours la confiance du public qui aime confort et beauté

ACHETEZ-LES DE

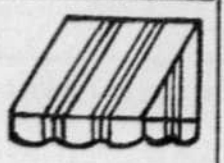
LE DEVOIR

LE DEVOIR, MONTREAL, MERCREDI 22 MAI 1957

Cie d'Auvents des MARCHANDS

Articles en toile, tentes, drapeaux, parasols de jardin

UN 6-6855 — 24 est, rue St-Paul



CHRONIQUE JUDICIAIRE

Début du procès du Dr Rotman aux Assises

par Paul DOYON

Le procès du Dr Louis Rotman, 42 ans, accusé d'homicide involontaire à la suite d'une présumée opération illicite qu'il aurait causé la mort d'une jeune femme de 25 ans, Mme Jeannette Daignault, le 8 février dernier, a commencé hier matin devant douze jurés. Toute la journée a été occupée par l'audition des témoins de la Couronne.

Me Jean-Paul Ste-Marie, procureur de la Couronne, a tenté d'établir devant la Cour par une preuve circonstancielle qu'il y a bien eu opération illicite, qu'elle a été pratiquée par le Dr Rotman et que ce sont les conséquences de cette opération illicite qui ont causé la mort de Mme Jeannette Daignault.

Aujourd'hui, Me Joseph Cohen, qui avait conduit Mme Daignault à l'hôpital, assisté de Mes Fred Kauffman et Alfred Zimmerman, fera la preuve de la défense.

Hier matin, le Dr Lépine vint dire à la Cour qu'il avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

M. Bernard Gauthier, chauffeur de taxi vint ensuite témoigner et révéla à la Cour que le 6 février dernier il conduisit Mme Daignault chez le Dr Rotman à son bureau de la 7e avenue à La-Plaine.

Il arrivait à vers onze heures mais il en repartit aussitôt avec Mme Daignault et tous deux se rendaient dîner au restaurant. Vers 12.30 p.m. ils revinrent et attendirent dans l'auto pendant environ une demi-heure.

A une heure un homme entra chez le Dr Rotman, le témoin ne l'a vu que de dos et il ne peut donc l'identifier. Mme Daignault descend alors de l'automobile et entre chez le Dr Rotman. Le chauffeur de taxi Gauthier attendit alors à la porte, assis dans son auto. À 1 h 15, Mme Daignault revint, après deux heures et demie d'attente, devant soudain la vue d'un aperçu Mme Daignault sur le porche de la maison du Dr Rotman. Elle semblait hésitante et avançait vers l'automobile en chancelant. Gauthier la reconduisit alors chez elle.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Le gouvernement provincial serait forcé d'intervenir

Il semble certain, maintenant, que le Ministère du Travail de la province tiendra prochainement une enquête sur la légalité de la Commission Conjointe de l'Industrie du taxi, mieux connue sous le nom de Comité Paritaire. C'est ce qu'a déclaré, hier, le secrétaire de la Fraternité des Propriétaires de Taxi de Montréal, M. R. Henri Paquette.

Cette nouvelle intervention du gouvernement prend l'aspect d'un recul. Vers la fin d'avril, le Ministère du Travail avait par décret autorisé Paul Fournier à pousser en avant sa Commission Conjointe, et ce dernier n'avait pas mis beaucoup de temps à demander aux chauffeurs de fournir leurs cotisations et à présenter régulièrement leurs feuilles de route.

Or, devant la protestation générale des intéressés de l'industrie du taxi, le Ministère du Travail a décidé d'étudier plus à fond la question.

La Fraternité des Propriétaires a recueilli plus de 5,000 signatures de propriétaires et de chauffeurs, qui refusent l'institution de la Commission Conjointe. Les propriétaires, au nombre de plus de 2,000, affirment par leur signature n'avoir jamais réclamé la formation d'un comité paritaire et s'opposer au décret créant ce comité. Les 3,000 chauffeurs qui ont signé soutiennent n'avoir jamais été convoqués à une réunion pour discuter du projet, ni même consultés, ni même avisés de l'affaire autrement que par le décret après son adoption. Tous ces chauffeurs peuvent être membres du syndicat créé par Fournier, puisqu'ils ne sont pas considérés comme propriétaires, ayant au plus deux employés.

En attendant l'enquête du Ministère du Travail, la Commission Conjointe ne pourra prendre aucune procédure contre qui que ce soit, y compris les chauffeurs qui ne présenteront pas les rapports exigés par la Commission. De sorte qu'actuellement, le Comité Paritaire institué par le décret du gouvernement est complètement paralysé dans son action, de par une intervention de ce même gouvernement.

Les trois policiers de Montréal-Nord se livrent

Les trois policiers de Montréal-Nord se livrent. Le chef de la Sûreté de Montréal-Nord, M. J. P. Stassen, a déclaré hier à la Cour qu'il avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Une commission du Congrès réduit de 7% les crédits (\$36 milliards) réclamés par Eisenhower pour fins de défense

WASHINGTON — Une commission du Congrès a réduit hier les crédits de la défense de \$2,775,000,000 en soulignant que les dangers d'ordre militaire auxquels l'Occident doit faire face semblent "moins pressants" même si la Russie est en voie de "combrer l'écart" qui existait entre sa force militaire et celle des Etats-Unis.

La commission des crédits de la Chambre des représentants a recommandé l'affectation d'une somme de \$3,541,225,000 à l'armée, à la marine et à l'aviation durant l'année fiscale qui commencera le 1er juillet. C'est sept pour cent de moins que les \$3,826,000,000 réclamés par le président Eisenhower.

Le comité s'est prononcé contre toute nouvelle réduction du nombre d'hommes sous les armes et il a consenti à tout ce que M. Eisenhower a demandé pour l'acquisition de 1,515 nouveaux avions, il lui a aussi accordé les crédits qu'il désirait pour la construction de nouveaux navires de guerre, y compris la mise en chantier d'un porte-avions à propulsion nucléaire qui coûtera \$300,000,000.

Il faut souligner qu'environ 1,000,000 des coupures pratiquées dans les crédits de la défense sont en quelque sorte l'effet d'une illusion d'optique. Il s'agit d'une réduction plus apparente que réelle.

Le président Eisenhower a formellement soumis hier un programme d'aide à l'étranger réduit à \$3,865,000,000 et averti le Congrès que la seule façon raisonnable d'obtenir une réduction substantielle des taxes est "de réussir à établir la paix".

Le président a déclaré au Congrès qu'il a la grave responsabilité de maintenir l'aide étrangère "au niveau dicté par les dangers qui nous confrontent".

"La sécurité de notre pays, la préservation et le renforcement de la paix mondiale, la réduction au minimum des dangers à la vie et aux ressources des Américains dans les années à venir exigent impérieusement que nous maintenions solidement notre effort mondial de sécurité collective."

M. Eisenhower a répété des arguments familiers dans un message spécial de 5,000 mots au Congrès. Hier, dans un appel au pays par la radio et la télévision, il a justifié sa position touchant le programme d'aide à l'étranger.

Le président dit qu'il a déjà réduit sa demande de crédits pour les pays amis de \$555,000,000 depuis son exposé budgétaire de janvier.

des conditions de travail des professeurs.

M. Guindon a annoncé que l'exécutif de l'Alliance se réunira ce soir et décidera à quelle date sera tenue une assemblée générale.

Le chef-adjoint de la police de Toronto, M. Alex McCathie, a annoncé hier que la Sûreté de Montréal-Nord, M. J. P. Stassen, a déclaré hier à la Cour qu'il avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Faits divers

Les trois policiers de Montréal-Nord se livrent

Les trois policiers de Montréal-Nord se livrent. Le chef de la Sûreté de Montréal-Nord, M. J. P. Stassen, a déclaré hier à la Cour qu'il avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Hausse générale des...

(Suite de la première page) boni de \$700 était réclamé pour toute personne, mariée ou non, ayant une ou des personnes à charge.

"Ce boni de \$700, dit-il, les professeurs protestent l'ont depuis longtemps. Quant au salaire de base, la différence sera encore plus grande qu'au paravant, lorsque la nouvelle échelle des professeurs protestants entrera en vigueur en septembre. L'augmentation pour les catholiques est moins forte que celle obtenue par les protestants, alors que le décalage entre les deux anciennes échelles était déjà très prononcé."

Discussions demandées

M. Guindon espère que la Commission entend soumettre cette augmentation de salaires aux syndicats des professeurs, "selon les lois civiles et morales de la province, afin de permettre à ceux-ci de discuter avec la Commission

des conditions de travail des professeurs.

M. Guindon a annoncé que l'exécutif de l'Alliance se réunira ce soir et décidera à quelle date sera tenue une assemblée générale.

Le chef-adjoint de la police de Toronto, M. Alex McCathie, a annoncé hier que la Sûreté de Montréal-Nord, M. J. P. Stassen, a déclaré hier à la Cour qu'il avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Recherché à Toronto depuis 2 ans, il est capturé à Denver

Le chef-adjoint de la police de Toronto, M. Alex McCathie, a annoncé hier que la Sûreté de Montréal-Nord, M. J. P. Stassen, a déclaré hier à la Cour qu'il avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Le Dr Rotman, qui avait été appelé au chevet de Mme Daignault dans la nuit du huit février et qu'il avait alors ordonné son transport immédiat à l'hôpital après avoir diagnostiqué que Mme Daignault souffrait non pas d'une péritonite comme certains signes pouvaient le lui laisser croire mais bien d'une complication survenue à la suite d'une intervention illicite.

Me Joseph Cohen termina sa plaidoirie en disant qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il demandait la fin du procès.

Les grévistes rentreront au travail sans condition ou seront congédiés

MURDOCHVILLE, Qué. (PC) — Les grévistes devront revenir au travail sans poser la moindre condition, sinon nous allons les congédier, a déclaré hier l'administrateur de Gaspé Copper Mines, M. W. G. Brissenden.

Celui-ci a fait savoir la chose aux grévistes eux-mêmes dans des lettres qu'il leur a envoyées. Les postes de radio de la Gaspésie ont révélé le contenu de ces lettres.

Les grévistes sont inquiets, déclare un porte-parole de la succursale de Murdochville du Syndicat des métallurgistes d'Amérique (CTM), M. Roger Bodard. Les lettres de la compagnie créent une nouvelle atmosphère de tension, ajoute-t-il.

"La grève ne sera pas réglée par un contrat entre la compagnie et le Syndicat des métallurgistes d'Amérique", a écrit aux ouvriers M. Brissenden.

La reconnaissance syndicale

Nous gardons la même attitude que celle de ne pas négocier avec un syndicat non reconnu par le ministère du Travail, a expliqué par la suite l'administrateur de la compagnie.

D'ici peu de temps, que la grève se continue ou non, nous aurons suffisamment d'ouvriers, a soutenu aux grévistes M. Br

FONDE LE 10 JANVIER 1910

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

"Le Devoir" est imprimé au No. 424, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditeur. Directeur-gérant: Gérard Filion.

"Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Audit Bureau of Circulation et de la Canadian Daily Newspaper Association. La Canadian Press est seule autorisée à faire l'emploi pour la reproduction de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et aux agences Reuters, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières au "Devoir" sont également réservés.

Abonnement par la poste: ÉDITION QUOTIDIENNE (un an): MONTRÉAL et banlieues, \$29.00; CANADA hors Montréal et banlieues, \$36.00; États-Unis et Empire Britannique, \$29.00; Union Postale, \$26.00. ÉDITION DU SAMEDI (un an): \$3.00. — Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Autorisé comme matière postale de deuxième classe par le ministre des Postes, Ottawa.

Téléphone: BELair 3361*

LE DEVOIR, MONTRÉAL, MERCREDI 22 MAI 1957

Le gangstérisme politique

"Le gangstérisme américain, nous confiait l'autre jour Joseph Poirier, est un phénomène catholique. Il naît de la connivence entre le bandit italien et le policier irlandais". L'observation est juste, mais il faudrait y ajouter la contribution du gambler juif qui profite de l'un et de l'autre.

Le gangstérisme politique est un phénomène canadien-français. Né dans les faubourgs populaires de Montréal, il menace de se répandre à toute la province. Depuis la guerre, la plupart des villes de la banlieue montréalaise ont connu des élections mouvementées: coups de force dans les bureaux de scrutin, assauts sur les personnes, dommages à la propriété, intimidation, etc. La semaine dernière, des fiers-à-bras rassaient un conseiller de Saint-Hubert et bourraient de faux bulletins quelques boîtes de scrutin. Quelques jours plus tôt, c'était au tour de Montréal-Nord de subir les effets de l'ouragan électoral.

Certains virtuoses du gangstérisme électoral passeront à l'histoire, notamment Charley Lafontaine, le Farouk de Ville St-Michel, l'homme aux belles Cadillac mais sans moyens de subsistance connus.

Jacques-Cartier a enduré depuis dix ans sa part de misères. Les administrations qui se sont succédé à la direction de la métropole de la rive sud n'ont pas péché par excès de compétence ni d'honnêteté depuis le retrait du brave M. Goyette. Mais les limites de l'effronterie sont dépassées pour atteindre celui de la provocation. Léo Rémillard, l'homme à tout faire, le bandit notoire, dont le dossier judiciaire comporte des condamnations à la prison et aux travaux forcés pour des offenses aussi graves que vols par effraction, recels, parjures, etc., se présente à la mairie. Son équipe de six candidats à l'échevinage invoque les titres les plus éblouissants. Trois sont chevaliers de Colomb, deux sont membres de la Ligue du Sacré-Coeur, un, président d'une section de saint Vincent de Paul. Quant à M. Rémillard lui-même, repris de justice, il a présidé la dernière campagne de la Croix-Rouge. Un peu plus tous ces gens affichaient sur leurs pancartes un certificat de confession et une décoration de l'Ordre de saint-frusquin.

A la queue de cette procession de politiciens de petite réputation se profilent les ombres des Tiger Délése, des Kid Girard, des Gabv Ferland et autres fiers-à-bras connus dans toute la région métropolitaine. Ils se préparent à gagner l'élection de Jacques-Cartier à tant le coup de matraque.

Le gangstérisme politique dans la région montréalaise naît de la connivence du politicien véreux, du policier indulgent ou crapuleux, du bandit de profession. Les trois ne sont d'ailleurs pas tellement différents. Le premier paie, le deuxième

obéit, le troisième empoche. Les bandits qui font profession de voler les élections dans la région montréalaise sont connus comme Barrabas dans la passion. Si les politiciens n'étaient pas de connivence avec eux, si les policiers n'étaient pas payés pour fermer les yeux, ils seraient depuis longtemps derrière les barreaux.

Le 20 juin dernier, la police montréalaise encoiffait une quarantaine de fiers-à-bras armés de pincettes monseigneur et de bâtons de baseball. Quelques semaines plus tard, un magistrat méprisable, le juge Camirand, (paix à ses cendres) les libérait et ordonnait à la police de leur remettre leurs instruments de travail. On n'a pas besoin d'être bien fûté pour se rendre compte d'une connivence évidente entre le juge, le politicien et le bandit. Il est d'ailleurs de notoriété publique que le sieur Rémillard fut dans le temps un organisateur efficace de l'ancien député de Chamby. C'est parce qu'il changea de camp à la dernière élection que le député Thibierge s'est fait élire. Bleus, rouges, les politiciens élus par les bandits sont tous également méprisables.

Le gangstérisme politique fleurit dans la région montréalaise, parce que les honnêtes gens ont peur et parce que la conscience des citoyens est endormie.

Les honnêtes gens ont peur, aussi longtemps que personne n'a le courage d'affronter les bandits. Mais que quelques hommes se lèvent et alors tout change. La Ligue de vigilance de Jacques-Cartier reçoit depuis quelques semaines des milliers d'adhésions. Personne ne voulait de Rémillard, mais personne n'osait exprimer son dégoût.

La conscience civique est endormie, parce que nous n'avons pas le sens de la démocratie. Celle-ci est plus qu'une simple méthode de choisir les gouvernants; elle impose à chaque citoyen le devoir de suivre les affaires publiques et d'exprimer son opinion par le truchement de groupements intermédiaires. Ce qui fait la vigueur de la démocratie britannique, c'est le pululement de groupements de toutes sortes qui suivent de près les affaires publiques et surveillent les politiciens. Tandis que nous, nous nous désintéressons de notre devoir de citoyen dès le moment que nous avons déposé notre bulletin dans l'urne électorale.

Le bourgeoisie montréalaise a permis la prolifération d'un banditisme électoral inquiétant. Phénomène passager, nous l'espérons. A mesure que les populations nouvellement transplantées prendront de la racine, les affaires publiques seront administrées d'une façon plus sérieuse.

L'élection qui se prépare dans Jacques-Cartier est une épreuve de force. Si le gangstérisme est défait, nous pourrions espérer en des jours plus sereins.

Gérard FILION

La situation actuelle de l'Eglise en France

III. — L'Eglise et la civilisation moderne par Georges HOURDIN

Tous droits réservés pour "Le Devoir" et "Le Monde"

Si vous avez un ami qui milite dans une organisation catholique, faites-le parler et demandez-lui ce qui lui semble être actuellement pour l'Eglise le problème numéro un, celui qui domine les autres (1). Selon que votre ami sera "intégriste" ou "progressiste" il vous répondra: "L'école libre!" ou: "Les prêtres ouvriers!" Continuez la conversation avec lui. Pousses-le à fond. Si votre ami est lucide et de bonne foi, il finira bien par reconnaître que ces deux problèmes représentent les deux aspects d'un autre souci, plus profond, qui est ressenti par l'Eglise catholique tout entière et que l'Eglise en France a vécu presque tragiquement depuis cent cinquante ans, celui de savoir comment faire le passage d'un état de civilisation à un autre, celui de découvrir quels rapports établir, désormais, entre un dogme ancien, intangible, auguste, toujours valable, et une société aux dimensions vraiment nouvelles.

Certains ont voulu nier que le problème existât. Il aurait été si commode de se mettre un bandeau sur les yeux et de laisser poursuivre le confortable ronronnement de piété qui accompagne toujours le sommeil spirituel. Ni la hiérarchie ni les événements n'ont permis à l'Eglise en France d'accepter ce reniement. Les chrétiens sont là, à défaut d'autres choses. Ils parlent avec assez d'éloquence pour qu'on soit obligé de les écouter.

La pratique religieuse diminue

Les études, les enquêtes et les statistiques sur la pratique religieuse se multiplient sous l'influence de livres publiés par M. Lebras. Elles sont toutes inspirées par un souci pastoral. Elles ont révélé ou confirmé une série de faits dont il était difficile de saisir la portée, avec précision, l'importance.

Il existe désormais en France, à côté des pays de survivance chrétienne, situés sur la bordure de l'hexagone et dont la vitalité religieuse diminue chaque année, une d'accepter le catholicisme et la plupart des faubourgs ouvi- vriers où l'incroyance tend à devenir la règle. Pour l'ensemble de la nation, l'appartenance à l'Eglise est raménée à une simple pratique saisonnière. La masse de la population française continue d'accepter le catholicisme parce qu'il lui faut bien être rattachée à une religion révélée. Elle se borne toutefois à le faire par l'usage lors de certaines fêtes et des grands événements de la vie. Elle agit ainsi par habitude, comme si le souvenir du temps où les prêtres tenaient les registres de l'état civil survivait au fond de sa conscience. Tant de générations ont suivi autrefois le chemin de l'Eglise, sous la pluie ou le soleil, dans les larges rues, dans la joie, pour assister à la messe du dimanche, déclarer une naissance ou faire consacrer un mariage qu'il serait indécemment de l'oublier aujourd'hui tout à fait. Cela n'entraîne pourtant plus la reconnaissance que le surnaturel existe ou qu'un engagement précis soit souscrit à l'intérieur de l'Eglise.

Une civilisation nouvelle est venue qui a brisé les anciennes institutions, fait surgir de nouvelles croyances, ouvert des horizons nouveaux, mais terrestres. Le peuple a cru que l'Eglise était une institution comme les autres. Il se détournait d'elle ou n'attendait d'elle qu'une assistance exceptionnelle. Les 400 baptêmes d'adultes qui ont lieu chaque année ne comptent pas, malgré leur qualité, cette lente perte de substance. Les recherches de sociologie religieuse ont dégagé certaines constantes: le taux de pratique religieuse s'établit dans les villes entre 15 et 30%. Cette population pratiquante et urbaine comprend en général un homme et deux femmes. Elle se recrute presque exclusivement parmi les classes moyennes et la bourgeoisie. En ce qui concerne le monde rural, on peut dire que la situation religieuse des campagnes varie beaucoup d'une région à l'autre. L'exode qui pousse chaque année 95.000 personnes, jeunes pour la plupart, à quitter les champs va dans le sens de la déchristianisation, qu'il s'agisse du lieu de départ ou du lieu d'installation.

Tous ces chiffres n'ont de valeur que de signes. Nous sommes ramenés, si nous réfléchissons, à notre point de départ, à cette question à laquelle les chrétiens doivent maintenant répondre et qu'il ne leur est pas possible d'éluder: comment insérer à nouveau dans la société française les valeurs chrétiennes? Comment planter l'Eglise dans les campagnes dépeuplées, dans les villes industrialisées, au milieu de populations emerveillées par les progrès de la technique, soucieuses d'une meilleure justice et d'une nouvelle hiérarchie sociale? Depuis deux siècles les catholiques, qu'ils aient ou non conscience, s'efforcent de répondre à la réponse qu'ils apportent se groupent leurs recherches, leurs initiatives, leurs échecs aussi parfois. En partant de la nous avons chance de comprendre l'essentiel: les divisions des catholiques, les réussites de leurs organisations, leurs malentendus avec le siècle romain.

"Intégristes" et "progressistes"

Certains catholiques, ceux qu'on appelle "intégristes", apportent une première réponse. Elle consiste à refuser le monde moderne, à en freiner tout au moins le développement. La naissance de la civilisation contemporaine a entraîné par la connaissance et la pratique de la foi de funestes conséquences. Qu'à cela ne tienne. On essaiera de rétablir l'état de choses ancien. Il faut donc revenir à une économie corporative et à une société familiale, où le pouvoir d'un seul sera incontesté. Il faut donc lutter contre ceux qui troublent l'ordre actuel, contre les démocrates, les juifs, les ouvriers, les peuples de couleur qui ont la naïveté de songer à

une indépendance dont ils ne sauraient pas user. Si l'entreprise de restauration était réussie, comme elle l'a été en Espagne, la foi reviendrait d'elle-même puisque les conditions sociologiques de la croyance et de la pratique seraient rétablies.

Ceux qu'il est convenu d'appeler les "progressistes" réagissent autrement. Ils croient eux aussi à la malaisance du monde moderne, mais simplement parce que celui-ci est en encore resté à l'étape du capitalisme et du libéralisme. Ils espèrent que son développement entraînera sa socialisation, tout au moins sa moralisation. Cette évolution du monde leur semble aller dans le sens des exigences sociales exprimées par l'Eglise. Il faudrait que celle-ci ne fût pas absente de l'aventure historique à laquelle nous assistons, ni de ses lendemains. Au lieu d'aller à contre-courant, comme vont les intégristes, ils cherchent à accélérer le mouvement de l'histoire.

Les catholiques, prêtres ou laïcs, qui consacrent leur vie depuis cent ans à assurer le passage des valeurs chrétiennes dans la société française actuelle, ont adopté une position différente. Le message de l'Evangile transcende, à leur avis, toutes les formes de civilisation. Il doit et il peut être vécu sous tous les climats, au sein de tous les régimes politiques: il est vraiment universel. Grâce à ce phénomène de détachement religieux à l'égard du monde et puis d'effort d'incarnation temporelle, ces catholiques ont, avec difficulté parfois, avec éclat souvent, posé les assises des grandes institutions dont l'ensemble permet à l'Eglise de France d'agir aujourd'hui efficacement. Si leur préoccupation fut toujours la même, leur tâche s'est élargie sur plusieurs générations. Chaque fois elle prit, du fait des circonstances historiques, une coloration différente. Trois générations de chrétiens ont construit ainsi les œuvres et les organisations que nous avons aujourd'hui sous les yeux. Celle des fondateurs, celle des défenseurs, celle des rénovateurs.

L'école libre

Les noms des catholiques libéraux sont restés célèbres: Dupanloup, Lamennais, Falloux, Lacordaire, Montalembert, Ozanam. De toutes les batailles qu'ils ont livrées pour faire accepter à l'Eglise le monde moderne avec son pluralisme, sa désacralisation, son goût d'égalité et de liberté, il est resté, avec le souvenir de quelques grands gestes, l'école libre. Ces hommes aimèrent la liberté et le droit. Ils défendirent et obtinrent l'application de ses principes à l'enseignement: le 15 mars 1850 pour le secondaire; le 12 juillet 1875 pour le supérieur; le 30 octobre 1886 pour le primaire et le 25 juillet 1919 pour le technique. Ces lois donnent toute liberté en France d'ouvrir une école à quiconque possède une certaine compétence et accepte de se soumettre à un contrôle minimum, à certaines conditions d'hygiène. Les catholiques en ont largement profité. Les écoles fondées par eux groupent une population scolaire d'un million six cent mille contre les six millions trois cent mille des établissements de l'Etat. Pour les établissements secondaires il y a presque égalité avec quatre cent trente mille enfants contre cinq cent trente mille. C'est l'Université officielle qui se le délivre les diplômes.

L'existence de ces écoles, collèges, instituts supérieurs, jour, grand rôle dans la vie de l'Eglise en France, tout au moins pour les régions qui sont restées pratiquement catholiques. Les catholiques défendent avec vigueur leurs écoles. Leur prospérité est, pensent-ils, un bon moyen d'assurer la conservation de la foi, dans une société qui n'est pas chrétienne. Ils s'élèvent avec violence contre le fait que les ne sont pas subventionnées, alors que les écoles de l'Etat sont gratuites. Il leur semble, à juste titre, qu'ils sont les victimes d'une grande injustice. Les partisans des lois laïques leur répondent alors que la nation doit seulement assurer à tous le service public de l'enseignement. Le vote de la loi Barangé, qui organise certaines subventions, n'a rien arrangé. Elle a exaspéré les esprits, réveillé de vieilles querelles religieuses, sans résoudre complètement le problème. En 1954-1955 les écoles libres ont coûté à l'Etat, de cette loi, 3.905 millions alors que les écoles laïques bénéficiaient pour la même raison de presque 19 milliards.

En fait, au fur et à mesure que les catholiques français prennent conscience de la gravité du problème anathématisé qu'ils ont affronté, celui de l'école libre, ils perdent de son importance, et



Maurice: "J'veux te donner un Beck".

Lettres au "Devoir"

Les chauffeurs de taxis

Monsieur le Directeur,

Je vous félicite chaleureusement de votre reportage sur l'incident qui s'est produit à l'occasion de l'Assemblée de la Fraternité des propriétaires de taxis, lundi soir dernier. Il n'y a donc pas lieu d'insister sur les méthodes d'intimidation dont les fiers-à-bras de M. Fournier (comme vous les avez si bien nommés) se servent, car la mort d'un propriétaire de taxi en est une preuve tangible.

Je pense toutefois, que ce problème est d'une très grande importance et que votre journal de l'aurait essayé d'y voir à fond afin de rendre service à vos lecteurs assidus. Jusqu'à date, pour engager un chauffeur, les propriétaires de taxis se sont basés sur des rapports rédigés soigneusement par les différentes associations. Le chauffeur de taxi est un des rares employés qui puisse contrôler entièrement la façon dont il travaille, puisqu'il n'existe aucun moyen de le surveiller. Afin de protéger notre placement et aussi de protéger le public qui se sert de nos services, nous avons absolument besoin de références de nos chauffeurs. Si l'union entre en vigueur, à partir de ce moment-là, nous serons obligés d'embaucher les chauffeurs simple- ment parce qu'ils font partie de l'union et non pas grâce à leurs bonnes références. A mon opinion, la situation du chauffeur de taxi n'est pas comparable à celle de n'importe quel employé d'industrie. Les chauffeurs de taxi sont en quelque sorte nos associés, recevant 40% du montant d'argent qu'ils font. Je ne vois

pas quels bénéfices l'Union pourrait apporter puisque la majorité des chauffeurs et tous les propriétaires sont d'accord que l'existence d'une union ne servirait à aucune fin pratique. De la façon dont nous travaillons présentement, nous essayons de protéger le public en choisissant soigneusement parmi les chauffeurs d'expérience. Notre système n'est peut-être pas parfait mais il nous permet d'avoir une bonne idée du caractère de l'homme que nous employons. Toutefois, si nous sommes forcés d'employer aveuglément des chauffeurs appartenant à l'Union, il y aura probablement plus d'accidents qui sans doute conduiront le petit propriétaire à la ruine, et aussi délégueront les services que nous donnons au public.

Je crois aux principes syndicaux mais je pense que lorsqu'une union est créée sans l'approbation de la majorité des travailleurs intéressés, elle ne peut devenir une terrible menace à leur liberté.

J'ai confiance que votre journal étudiera ces problèmes à fond car votre opinion est hautement considérée par nous tous. Il serait probablement d'un grand intérêt au public de connaître les antécédents des membres de la direction du syndicat.

Je vous prie de garder mon nom confidentiellement pour une très simple raison: un propriétaire de taxi est déjà mort en conséquence de la campagne d'intimidation et je ne voudrais pas être le suivant sur la liste.

Bien à vous,

Petit propriétaire de taxi.

Boulevard Lafontaine, Laurier ou St-Sulpice

Monsieur le Rédacteur,

Pour donner suite au projet d'un boulevard central, allant du sud au nord, nous avons la grande satisfaction de vous adresser un plan montrant tout le parcours de ce boulevard allant par les rues Amherst, Wolfe, Parc Lafontaine, Boyer et Mentana, Parc Laurier, Christophe-Colomb, Parc Ste-Thérèse, Domaine St-Sulpice et boulevard des Ormes.

En voyant ce plan il est facile de constater de visu qu'il est réalisé sans que quiconque en ait trop eu connaissance, la circulation s'y fait presque partout sans à travers le domaine de St-Sulpice qui appartient à la ville de Montréal.

Nous avons donc raison de croire que cette amélioration sera étudiée sans plus de délai afin

de faciliter la tâche des conducteurs et chauffeurs de véhicules moteurs et d'éviter aux propriétaires de ces véhicules les débours trop considérables qu'ils ont à faire pour circuler dans Montréal.

Nous remercions M. C. E. Campeau, directeur de l'urbanisme, ainsi que les employés de son bureau, qui nous ont si généreusement aidés dans ce travail fait pour le seul avantage du public et pour ceux qui viendront chez nous.

Nous croyons qu'il n'y a aucun autre endroit où un boulevard de cette importance peut se faire à si peu de frais et dans des délais qu'il appartient à l'administration de limiter.

Montréal, le 13 mai 1957

Démétrius BARIL, c.r.

L'ACTUALITÉ

Horloges de Saratov

Moscou du 28 mars au 5 avril. On a déploré la médiocrité générale des œuvres composées de puis neuf ans.

Le secrétaire général de l'Union des compositeurs a exprimé le regret que Chostakowitch et Khatchaturian aient négligé le piano; on a reproché à Moussorgski d'avoir réduit leur activité depuis qu'ils ont subi les foudres du parti sous Staline. Finalement, les congressistes ont promis de lutter contre "toutes les déviations du réalisme socialiste, contre les influences du formalisme et de l'individualisme, ainsi que contre le primitivisme dans l'art"; ils ont promis de créer des œuvres "capables d'enflammer les cœurs des contemporains et de les aider à travailler dans l'enthousiasme pour la victoire du communisme".

Rien d'étonnant que ces méthodes dictatoriales conduisent à la stérilité artistique. Mais voici quelque chose d'encore plus révélateur. La semaine dernière le parti s'est plaint que le communisme est mal enseigné dans les écoles soviétiques. Une enquête a montré que dans les écoles supérieures de la grande ville de Saratov, l'histoire du communisme, l'histoire du matérialisme et l'histoire de la dialectique

conomie politique étaient présentes à 18.000 étudiants de façon peu conforme aux enseignements de Marx et Lénine.

On a constaté que certains professeurs liaient de vieux cours qui n'avaient pas été revus depuis des années; que les élèves de professeurs ennuyeux liaient des journaux, faisaient leurs devoirs, causaient ou dormaient pendant les cours. A certains cours, plus de la moitié des élèves étaient absents.

Voilà des déficiences, qui se rencontrent parfois en Occident, mais qui paraissent étonnantes dans une université soviétique. Surtout après trois ou quatre ans de déstalinisation. Car dans un pays qui refait subitement vingt ans d'histoire, pour brûler ce qu'il adorait, la refonte des manuels et des cours doit être accélérée, pour les ajuster à tous les "new looks" successifs du marxisme.

Mais il faut croire que la dictature a des limites, dans l'enseignement, comme en musique ou dans les programmes de production, et que sous Khrouchtchev les horloges de Saratov retardent sur l'heure du Kremlin.

ALBIN

Blocs-Notes

Nouvel honneur à M. Omer Héroux

L'Université Saint-Joseph de Memramcook confèrera le 24 mai prochain un doctorat en lettres honoris causa à M. Omer Héroux, le doyen des journalistes du DEVOIR. Ce n'est pas le premier honneur qui ait été accordé à notre aîné au cours de sa longue carrière, mais c'en est un auquel il sera particulièrement sensible. Le doctorat est décerné, dit le communiqué des autorités universitaires, "pour honorer un grand journaliste qui a toujours manifesté un intérêt particulier envers l'Acadie". On n'en saurait dire plus en aussi peu de mots.

Celui qui a été notre maître à jamais il n'a cherché à attacher voulu n'être qu'un journaliste, son nom aux grandes choses qui En dépit de dons oratoires évi-ont pu se faire au Canada français, il n'a prononcé que très-ça pendant sa longue carrière, peu de discours et de conférences-mais toujours il a spontanément ces. La plume qu'il a tenue pen-apporté son concours discret et dant près de soixante ans et qu'il efficace à ceux qui les ont ac-tient encore n'a jamais écrit un complais. M. Héroux est un seul livre; elle n'a écrit que des journaux, qu'il a délibérément articles de journaux. Des milliers renoncé à être un écrivain ou un et des milliers d'articles qui sont orateur pour servir plus utile-venus servir des centaines de ment.

M. Omer Héroux n'a jamais voulu le journalisme comme un art, mais comme une action et un apostolat. Il s'est toujours imposé une grande correction par respect envers ses lecteurs et la langue française, mais il n'a jamais visé à écrire des morceaux d'anthologie. Combien de fois, à notre connaissance, n'a-t-il pas, afin d'accomplir sa bonne action quotidienne, mis de côté l'article brillant et original qu'il avait conçu et qu'il ne trouvait jamais plus le temps d'écrire? C'est lui qui dans les colonnes représentait auprès de la popu-Devoir a mené pour toutes lettres québécoise trop souvent des bonnes œuvres, fait la publi-oublieuse, l'inspirateur de tous tité de toutes les initiatives fé-les mouvements mis sur pied ronds, rappelés obstinément les mêmes vérités jusqu'à ce qu'elles l'imposent, disposé avec sa dia-ctique courtoise mais impitoy-ble, des préjugés et des erreurs. rédacteur en chef du Devoir fut

Les relations avec l'Acadie

Parmi toutes les causes qu'il a servies avec autant d'abnégation et de succès, et aussi avec persévérance, la première est sans aucun doute celle de la fraternité française d'Amérique. Si le Québec a maintenu et resserré ses relations avec les autres groupes français, c'est à M. Omer Héroux qu'il le doit. C'est lui qui a été le chroniqueur des gestes de la résistance française dans tous les coins du pays, l'interprète infatigable des revendications de tous les groupes menacés, leur

pendant de longues années le vé-ritable secretariat officieux de la fraternité française d'Amérique.

Les Acadiens, ceux du Canada comme ceux de la lointaine Louisiane, ont toujours inspiré à M. Héroux une affection particulière. Il avait compris leur particulier consacré par l'histoire, il s'était rendu compte que les relations avec eux ne pouvaient être aussi simples qu'avec les groupes directement issus de la population québécoise.

Et tous les journalistes du De-voir qui ont appris leur métier sous la direction ou plutôt sous l'influence personnelle de M. Héroux ont en même temps appris à connaître et à aimer l'Acadie.

Les Acadiens témoignent au-jourd'hui leur reconnaissance à notre doyen en le faisant doyen de la première de leurs universi-tés, Saint-Joseph de Memramcook. Les confrères plus jeunes de M. Omer Héroux se réjouis-sent profondément de cet hon-neur qu'ils savent largement mé-riter.

P. V.

La Bible vous parle

Tous ceux qui aiment Dieu sincèrement seront dans la joie, mais ceux qui commettent le péché et l'injustice disparaîtront. (Tob. 14, 7)

Confie-toi de tout ton cœur en Dieu, et ne t'appuie pas sur ta propre intelligence. Dans toutes tes voies pense à lui, et il accomplira tes sentiers. (Prov. 3, 5-6)

(Texte choisi par la Société canadienne de la Bible)

L'Afrique française, à l'heure de l'autonomie

XIII

Congés payés, allocations familiales, sont devenus une heureuse réalité

par Jean-Marc LEGER

La semaine de quarante heures, les congés payés, les allocations familiales, ne sont plus, on le sait sans doute, l'apanage des pays occidentaux. Mais peut-être sait-on moins que la législation du travail et la législation sociale en Afrique noire française sont nettement plus progressives qu'en de nombreux pays d'Amérique ou d'Europe, plus, en tout cas, que dans la province de Québec. Le Code du Travail appliqué en Afrique française, le système de sécurité sociale qu'on y a mis en oeuvre sont tout à l'honneur de la métropole.

Là-dessus, d'ailleurs, il n'y a rien à appliquer qu'à demi telle ou telle note discordante, telle clause, on déplorera certainement chez les syndicalistes les lenteurs, la lourdeur de la machine bureaucratique, on s'effrayera à l'administration l'écart entre la disparité dans locale de ne pas appliquer ou de certains secteurs, des avantages

accordés aux Africains et aux Européens mais on mettra bien rarement en cause les principes mêmes du Code du travail et de la sécurité sociale. De l'aveu de plusieurs chefs syndicalistes, d'ailleurs, le premier est "plus avantageux" que celui qui régit la condition des travailleurs métropolitains. J'ai eu l'occasion de le constater et ce fut là, l'une des principales — et des plus heureuses — surprises de mon voyage.

Prenons, par exemple, le cas du Dahomey (la même législation s'applique, à quelques nuances près, dans tous les territoires).

Dans ces pays qui naissent à l'industrialisation, où chaque année quelques milliers d'hommes et de femmes deviennent de nouveaux salariés, ou le syndicalisme se développe de façon d'ailleurs assez désordonnée, on avait adopté pour répondre aux situations les plus urgentes, dans chaque territoire, diverses mesures d'un bon sens souvent discutables. Le Code du travail de l'outre-mer, promulgué en 1952, a constitué une véritable révolution pacifique: il vaut pour l'ensemble des territoires, ceux-ci conservant naturellement la possibilité de définir des solutions pour les problèmes qui leur sont particuliers.

Ainsi, la question du "salaire" se pose en termes différents d'un territoire à l'autre, voire d'une zone à l'autre dans un même territoire. Il appartient donc à chacun d'établir son propre "SMIG", c'est-à-dire le "salaire minimum interprofessionnel garanti". C'est peut-être l'une des questions qu'on m'a le plus fréquemment posées: "combien gagnent-ils?", le "ils" étant évidemment les Africains. Question qui témoigne d'ailleurs d'une tendance assez inquiétante au simplisme comme si un chiffre, transposé en dollars ou en cents, pouvait exprimer une situation humaine bien particulière et assez complexe.

La détermination du salaire minimum

Ce salaire minimum, comment le définit-on? C'est la une des tâches principales qui incombent à la "Commission consultative du travail", qui existe dans chaque territoire. Ces commissions sont des sortes de comités paritaires ou se retrouvent délégués des syndicats (CGT, CATC, FO, etc.) proportionnellement à leur importance dans l'ensemble du territoire) et des employeurs: syndicats des commerçants, des entreprises industrielles, etc.

Chaque partie définit, par l'étude des éléments d'un budget familial type, le taux auquel elle fixe le salaire minimum: les conceptions sont évidemment assez éloignées. Après une discussion plus ou moins longue, on arrive à un accord que sanctionne le gouverneur, ou celui-ci, en vertu de ses pouvoirs, arbitre le différend et arrête le taux du "SMIG", plus ou moins à mi-chemin entre les positions des deux groupes. On tient compte aussi de la nécessité, particulièrement à l'heure actuelle, de tempérer l'attraction que les villes exercent sur les jeunes de "la brousse".

Ainsi, l'an dernier, pour le Dahomey, le salaire minimum était de 22 francs CFA (44 francs métro ou 12 cents) de l'heure dans les villes et de 19 francs CFA (10 cents) pour les travailleurs agricoles. En fait, la comme dans les autres territoires, une minorité de travailleurs seulement touchent le salaire minimum: les autres reçoivent tous davantage, selon la nature de leurs fonctions et le degré de leur qualification. Ce qu'on appelle les travailleurs de qualification courante, soit la majorité, gagnent l'équivalent de 25 cents de l'heure.

La "semaine de 40 heures"

Il faut souligner l'un des grands bienfaits du Code du travail pour l'outre-mer: il a supprimé la distinction de principe entre travailleurs africains et européens. Jusqu'en 1952, il y avait deux types de conventions collectives: désormais, il y a une convention unique. Du moins dans l'administration (ce qui, en Afrique fran-

caise, veut dire beaucoup de monde), le principe de "à travail égal, salaire égal" est appliqué. La comme ailleurs, le secteur privé met du temps à suivre le mouvement.

Pour ce qui est de la durée du travail, elle est fixée à quarante heures dans les centres, à quarante-huit heures pour le secteur agricole. La question des "heures supplémentaires" est étroitement réglementée: on ne peut en faire plus de 30 par semaine. Le salaire de base est majoré de 10% pendant les huit premières heures, de 25% ensuite. Pour les jours fériés, la majoration est de 50% et pour les heures supplémentaires du soir, elle atteint les 100%.

Pour le reste, l'éventail des salaires est déterminé dans chaque secteur par convention entre le groupe professionnel et les syndicats.

En ce qui concerne les conflits du travail, le Code prévoit une procédure en deux étapes: conciliation, arbitrage. Si aucun accord n'intervient, il reste au syndicat la possibilité de déclencher la grève mais celle-ci est considérée comme illégale si on n'a pas respecté la procédure précitée et le contrat de travail est alors rompu. Etant donné les maigres ressources de la plupart des syndicats (entre les "inscrits" et les "cotisants", la marge est grande), le déclenchement d'une grève pose évidemment un gros problème. Pour ces syndicats, il ne saurait être question d'un "fonds de secours" pour les grévistes: ces derniers, cependant, "tiennent le coup", grâce à la solidarité familiale qui reste en Afrique noire, un impératif sacré.

L'indemnité de licenciement

Mais qu'arrive-t-il quand un travailleur quitte son emploi ou est congédié? Ici, le Code du travail définit une procédure dont nous aurions intérêt, dans le Québec, à nous inspirer. D'abord, il n'est pas question pour le patron de renvoyer un employé ou, pour celui-ci, de partir sans préavis. La nature de ce dernier varie selon la qualification du travailleur. De huit jours pour le simple manoeuvre, il est d'un mois pour l'ouvrier qualifié et l'employé, de une journée par mois de service pour le chauffeur, etc. De plus, quand c'est l'employeur qui sert le préavis, la clause "indemnité de licenciement" s'applique. Cette indemnité, extrêmement précieuse, est de 20% du salaire mensuel moyen, multiplié par le nombre d'années de service pour tout travailleur. Elle atteint 25% dans le cas de cinq à dix années de service et 30% au delà.

Quant au congé payé, il est de trois semaines par année, soit une journée et demie par mois de service. Détail intéressant: ces trois semaines peuvent être "fractionnées" à la volonté du travailleur.

Tribunaux du travail et délégués du personnel

Le Code du travail a également prévu une institution, qui fonctionne à plein et rend d'immenses services: les tribunaux du travail. Ils connaissent de tous les litiges d'ordre individuel que les bons offices de l'inspecteur du travail n'ont pu régler. Devant ces tribunaux, la procédure est sommaire et sans frais. Le juge est un fonctionnaire spécialiste de la législation industrielle

(Suite à la page 6)



Un gros effort est entrepris depuis quelques années en faveur de l'habitat africain. Dans les grandes villes, les cases et les "bidonvilles" cèdent peu à peu la place à des "maisons en dur", comme celles qu'illustre cette photographie. Les programmes en cours prévoient la construction de plusieurs milliers de ces habitations, annuellement, dans chaque territoire.



Depuis un quart de siècle et surtout au cours des dix dernières années, l'état sanitaire des populations d'Afrique française a été radicalement transformé. La plupart des grandes endémies ont été enrayerées, la mortalité infantile réduite énormément, la longévité accrue. L'équipement hospitalier s'améliore constamment. Ci-haut, un type de dispensaire dans un centre de brousse, en Côte d'Ivoire.

Des cigarettes en cadeau au PERSONNEL MILITAIRE CANADIEN AU MOYEN-ORIENT...

DES **Player's** ET D'AUTRES-MARQUES IMPERIAL TOBACCO PEUVENT ÊTRE ENVOYÉES AUX TROUPES CANADIENNES DE LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES

Player's
Sweet Caporal, Matinée, Viceroy ou Winchester
Ce prix comprend les frais de poste.

Postez la commande et la remise à:
IMPERIAL TOBACCO CO.
C.P. 6500, Montréal

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCES

Horace Labrecque
et Fils Ltée
Courtiers d'assurances
Nous invitons les communautés religieuses à se prévaloir de nos services particuliers.
1411, rue Crescent
Tél. Marquette 2371

BREVETS D'INVENTION

Brevets d'Invention
Marion & Marion
MARQUES DE COMMERCE
DESSINS DE FABRIQUE
en tous pays
Raymond-A. Robit et
Alfred Bastien
1510, rue Drummond,
MONTREAL

Manuel de l'Inventeur
et formule de preuve d'invention
écrite à
ALBERT FOURNIER
PROFESSEUR DE BREVETS D'INVENTION
934 5^{ème} CATHÉDRINE MONTREAL

DACTYLOGRAPHES

"Tout pour le bureau"
Dactylographes, machines à additionner, à écrire les chèques, filières, pupitres, armoires, chaises, etc.
Canada Dactylographe Inc.
44, rue St-Jacques, Montréal
Tél. BE. 3491 R.-T. Armand

ESTIMATEUR



WILFRID FLEURY
ESTIMATEUR - APPRAISER
Propriétés urbaines et rurales
Expropriations et commerces
57 rue St-Jacques
PL. 8456 Rés. OR. 4-6484

MEDECINS

Dr. Maxime Brisebois
Médecin généraliste - Rayons X
L.G.M.C. - F.R.C.S.C.
De la Faculté de Médecine de Paris. Maladies générales, endocriniennes, urinaires, digestives, gynécologiques.
Bureau tous les jours de 10 h. à midi, 2 à 6, 7 à 8 h., excepté samedi de 10 h. à midi et de 2 à 4 h.
LA. 3-5252 816 Sherbrooke est

Dr. C. Melillo

gradué d'Europe
Maladies génitales, urinaires, peau, saut, glandes. Désordres sexuels, nerveux, impuissance, complexe d'infériorité, anxiété, dépression, alcoolisme, ulcères, spasmes, cirrhose, rhumatisme, obésité.
151 ouest Sherbrooke - HA. 6154

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Saubegarde
MONTREAL

AVIS DE DECES

LEVAC — A Montréal, le 20 mai 1957 à l'âge de 60 ans, 9 mois est décédé M. Georges Levac, époux de Marianne Vaillancourt. Les funérailles auront lieu jeudi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure No 6230 rue Beaulieu à 8h.45, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Perpetuel Secours, où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de Lachine, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SURVEYER — A Outremont, le 20 mai 1957 à l'âge de 82 ans, est décédé l'honorable Edouard-Fabre Surveyer, autrefois juge de la Cour Supérieure, époux de feu Elodie Barnard. Les funérailles auront lieu jeudi, le 23 mai. Le convoi funèbre partira par automobile de sa demeure, No. 123, avenue Maplewood à 8h.45, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 9 h. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

St-Laurent

L'HOMME DE LA PAIX...

"Il est réconfortant de constater que ces vieilles civilisations orientales sentent que notre pays, par son développement, prend une importance de plus en plus grande dans les affaires du monde et que son influence a toujours été propre à aider la cause de la stabilité et de la paix"

LOUIS ST-LAURENT
(au retour de son voyage autour du monde)

VOTEZ CANADIEN VOTEZ LIBERAL

LE PARTI LIBERAL VOUS A APPORTÉ LA PROSPERITÉ DANS L'UNITÉ ET LA SÉCURITÉ
ORGANISATION LIBERALE FÉDÉRALE

RECITALS

Suzanne Perreault

Mlle Suzanne Perreault, brillante violoncelliste de Montréal, donnera en la salle du Conservatoire un récital, mardi le 28 mai prochain. Gagnante des concours Sarah Fisher, Archambault, du Ladies Morning Musical Club en 1951, elle se mérita un premier prix au Conservatoire. Plus tard elle obtint une bourse du gouvernement provincial pour parfaire ses études en Europe avec Paul et Maud Tortelier, violoncellistes de réputation internationale. Elle s'est déjà fait entendre avec l'Orchestre des Matinées Symphoniques et pendant son stage en Europe elle a joué à Paris et en Israël comme soliste et membre d'un quatuor à cordes.

A son programme, Mlle Perreault interprétera des œuvres de Vivaldi, J.S. Bach, Beethoven, Schumann et Debussy.

Au piano d'accompagnement: Charles Reiner.

Festival des films du travail

Le deuxième Festival international des films du travail, organisé par l'Institut international des films du travail (IIFIT) se déroulera à Vienne, du 3 au 7 juin prochain. Quelque quatre-vingts délégués assisteront à la projection de films des pays européens, du Canada, du Ghana, de Malaisie et de nombreux autres pays. Il s'agit de films consacrés au recrutement syndical, à l'éducation ouvrière et à divers thèmes sociaux.

L'Institut international des films du travail, dont le siège se trouve à Genève, a établi un catalogue international de ces films publiés en anglais, en français, en allemand, en italien et en suédois. L'Institut réserve une attention toute particulière à l'envoi de films et de films-fixes susceptibles d'intéresser les organisations syndicales des pays insuffisamment développés. (UNESCO)

Théâtre - Cinéma - Beaux-Arts



Un grand concert donné par les Petits Chanteurs du Bon Dieu aura lieu à l'Auditorium du Plateau, jeudi soir le 23 mai à 8 heures. Sous la direction de F. Jean-Marie Lamonde, c.s.v., Président national de la Fédération canadienne, la Manécanterie réputée donnera un concert de classe avec un choix de pièces des plus modernes et populaires.

Pour la circonstance, huit chorales se grouperont pour faire un ensemble de plus de 350 voix où ils exécuteront plusieurs pièces sous la direction de plusieurs directeurs différents. Seront présents: les Petits Chanteurs du Rosaire de l'école Jean-Talbot, les Petits Chanteurs de la Vierge de l'école Saint-Jean-de-la-Croix, les Petits Chanteurs de l'Enfant-Jésus, de l'école Saint-Louis du Mile-End; les Petits Chanteurs Louis-Quebec, de l'école Secondaire Quebec; les Petits Chanteurs de Saint-Viateur de l'Externat classique Saint-Viateur à Outremont ainsi que les membres des chœurs paroissiaux de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean-Berchmans.

Radio et télévision

L'UNESCO demande aux Etats de favoriser la libre circulation des idées

L'Unesco vient d'adresser aux gouvernements de tous ses Etats membres une série de treize suggestions relatives à la libre circulation des informations et des idées dans le monde. Ces suggestions correspondent à une décision de la Conférence générale de l'Unesco qui rappelait que la "libre circulation des idées et d'informations dignes de foi favorisant la compréhension internationale constitue un objectif essentiel de l'Unesco."

Correspondant à trois domaines: télécommunications et d'autres formes de l'Unesco, ces suggestions concernent les accords internationaux, la coopération internationale, la circulation internationale de l'information, la presse, la radio et le cinéma, et à appuyer les efforts de l'Unesco en franchise du matériel éducatif, culturel et scientifique, accord qu'appliquent aujourd'hui 24 pays d'Unesco collaborant à la création d'un Centre international de Hautes études journalistiques à l'Université de Strasbourg. Ce centre — institution régionale européenne destinée à la formation de professeurs de journalisme — sera inauguré en octobre 1957.

D'autre part, les Etats membres sont invités à soutenir les efforts poursuivis par l'Unesco en vue de faciliter la libre circulation de l'information, en coordination avec l'Union postale universelle, l'Union internationale des

(1) En avril 1957: Belgique, Cambodge, Ceylan, Cuba, Egypte, Espagne, Finlande, France, Grèce, Haïti, Hollande, Israël, Laos, Luxembourg, Monaco, Pakistan, Philippines, Royaume-Uni, Salvador, Suède, Suisse, Thaïlande, Vietnam et Yougoslavie.

(2) En avril 1957: Andorre, Autriche, Cameroun, Chili, Costa Rica, Cuba, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Haïti, Islande, Israël, Italie, Japon, Laos, Libéria, Luxembourg, Mexique, Monaco, Pakistan, Philippines, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège et Suisse.

Gazette artistique

CHAMPLAIN - CREMAZIE: A la Jamaïque: 12.15 - 3.36 - 6.57. Les hommes ne comprennent pas: 1.57 - 5.18 - 8.39. ALQUETTE: "Around the World in 80 Days": Matinée: mercredi, samedi et dimanche: 2.30 p.m. Le soir: 8.00 p.m. ST-DENIS: Une fille nommée Madeleine: 12.00 - 3.22 - 6.24 - 9.46. Sensualité: 1.39 - 5.09 - 8.23. BIJOU: Sensualité: 12.00 - 3.22 - 6.24 - 9.46. Une fille nommée Madeleine: 1.33 - 4.55 - 8.17. PARIS: Les Aristocrates: 11.38 - 2.59 - 5.15 - 7.31 - 9.54. CAPITOL: Buster Keaton Story: 10.40 - 12.50 - 3.05 - 5.20 - 7.35 - 9.50. PRINCEPS: East of the Bad Men: 10.20 - 1.15 - 4.10 - 7.05 - 10.00. Strange Intruder: 11.45 - 2.40 - 5.35 - 8.30. THEATRE RADIO-CITE: Marqué au Fer: 12.00 - 3.35 - 7.55 - 10.15. LOEW'S: Designing Women: 10.15 - 12.30 - 4.50 - 7.05 - 9.25. PALACE: The Vintage: 10.30 - 12.45 - 3.00 - 5.15 - 7.30 - 9.45. ORPHEUM: Saskatchewan: 10.00 - 12.30 - 3.40 - 6.50 - 10.01. Far Country: 10.50 - 12.00 - 3.10 - 6.15.

Epreuve-concert à Vincent d'Indy

Le jeudi 23 mai, aura lieu à la salle d'auditions de l'Ecole Vincent-d'Indy 1430 boulevard du Mont-Royal, l'épreuve-concert pour l'examen final. Le public est invité et l'entrée est libre.

Voici l'horaire des séances: 11.30 p.m. — Claire Grenon, chanteuse. 2h.15 p.m. — Marie Lamarche, pianiste. 3h. p.m. — Sabina Teller-Ratner, pianiste.

laquelle aucun des mouvements n'est prévu. Le réalisateur doit donc me suivre avec ses caméras du mieux qu'il le peut. Les problèmes internationaux? Les problèmes internationaux m'ont toujours intéressés. Mais je dois dire qu'un point tournant de cet intérêt fut le voyage que je fis en Corée en 1951. J'eus alors l'occasion de me rendre compte du rôle extraordinaire que l'Orient est appelé à jouer dans l'avenir du monde et, par contre-coup, du rôle que nous sommes nous-mêmes, Occidentaux, appelés à jouer dans le développement de ce immense continent qui s'éveille présentement aux techniques modernes."

Quatrième semaine
Cinéma de Paris
LA DETRESSE DE LA FIERTE
EXPIE LA FIERTE DE L'AMOUR
Belle Aubert
Maurice Ronet
Les Aristocrates
avec le maître artiste
Diane Fresnay
UN FILM D'UNE GRANDEUR TRAGIQUE

SUR GRAND ÉCRAN
ST-DENIS Bijou
Avez-vous vu le film le plus osé de l'année?
Marta Toren
Une fille nommée Madeleine...
CHARLES VANEL
JACQUES SERNAS
GINO CERVI

LOEW'S
A L'AFFICHE
GREGORY PECK
LAUREN BACALL
DESIGNING WOMAN
DOLORES GRAY
en CINEMASCOPE et COLOR

PALACE
A L'AFFICHE
PIER ANGELI
MEL FERRER
JOHN KERR
MICHELE MORGAN
THE VINTAGE
CINEMASCOPE & COLOR

CAPITOL
A L'AFFICHE
DONALD O'CONNOR-BLYTH
THE BUSTER KEATON STORY
RICHARD ROBERTSON
EDWARD G. ROBINSON
IDA LIPPICH

PRINCESS
A L'AFFICHE
Last of the Badmen
GEORGE MONTAGNA
and the STRANGE INTERLUDE
EDWARD G. ROBINSON
IDA LIPPICH

Voyage d'étude en Grèce

Les étudiants et les professeurs désirant visiter la Grèce cet été pourront participer sans grands frais à de nombreux voyages dans le pays. En effet, le Comité grec de l'Ent'aide universitaire mondiale (WU.S.) a élaboré un grand programme d'excursions d'une journée et de voyages circulaires de douze jours dans les îles de la Mer Egée. Ces voyages bénéficieront d'une réduction de tarifs de 50% sur les chemins de fer grecs et de réductions appréciables sur les voyages en bateau. Les restaurants universitaires d'Athènes offriront aux mêmes visiteurs des repas à bon marché. (UNESCO)

Louise Myette

Mlle Louise Myette, contralto donnera mardi 23 mai prochain, un récital en la salle du Conservatoire. Elle a étudié à Montréal avec Mme Lucie de Vienne Blanc et M. Martial Singher au Conservatoire. Boursière du Gouvernement provincial elle étudia à Paris avec Charles Panzera. Elle s'est déjà fait entendre en récital à la maison canadienne à Paris. A son programme, Mlle Myette chantera des œuvres de Handel, Scarlatti, Brahms, Schubert, Wolf, Tremois, Jean Elie, Honegger, Maurice Emmanuel et H. J. Burleigh. Au piano d'accompagnement Guy Lafond.

René Lévesque et "POINT DE MIRE"

René Lévesque est depuis longtemps apprécié comme un des meilleurs animateurs qu'aient connus la radio et la télévision canadienne. Ses reportages de toutes sortes, en provenance de Russie ou de Corée, ont tous la qualité commune d'être magnifiquement intéressants. Cet intérêt s'est également retrouvé dans chacune des émissions de POINT DE MIRE, que René Lévesque présente à 11 h. 15 du soir chaque dimanche, à CBFT et au réseau français de télévision, depuis l'automne dernier.

Il est donc très naturel que l'on se demande quelle formation peut avoir eu un homme qui a si constamment autant de clarté dans les idées et autant de précision dans l'expression...

René Lévesque a débuté jeune, pour dire le moins, dans la carrière qu'il poursuit présentement avec une si grande distinction: il était en effet âgé de quatorze ans lorsqu'il commença à traduire les nouvelles à la salle de rédaction du poste CHNC, à New-Carlisle. Evidemment, ce n'était là qu'une position de vacances, est-il besoin de le dire... Cette toute jeune carrière, René Lévesque devait la poursuivre tout au cours de ses études classiques et de ses études universitaires à la Faculté de Droit de l'université Laval, alors qu'il collabora à divers postes radio-phoniques et à divers journaux de la vieille capitale.

En 1943, à l'âge de 21 ans, il devenait correspondant de guerre avec l'armée américaine en Europe. C'est à son retour au Canada, en 1946, qu'il entra au Service international de Radio-Canada.

En 1953, il devenait directeur du Service des reportages, jusqu'à son départ de la Société l'an dernier.

Durant son stage à Radio-Canada, René Lévesque fut réellement, selon son expression même, "l'homme à tout faire de Radio-Canada". Les reportages importants qui lui furent confiés dans le domaine international ne se comptent plus; contentons-nous de mentionner le plus récent alors qu'il accompagnait l'honorable Lester B. Pearson, ministre des Affaires extérieures du Canada, au cours du voyage que ce dernier effectuait en Russie en 1955. A cette occasion, René Lévesque a réussi à obtenir des interviews avec les grands chefs du parti communiste russe, un tour de force que bien des correspondants de Moscou n'ont pas réussi à accomplir dans leurs fonctions régulières.

"Est-il toujours vraiment facile de présenter les deux côtés d'une question? J'essaie autant que possible de le faire, mais comme je ne suis pas un acteur, il peut sans doute arriver que mon opinion propre transpire quelque peu dans mon attitude. Il est même arrivé que j'aie reçu des lettres de protestation de la part de certains téléspectateurs, par exemple lorsque j'ai traité du problème algérien. Il est bien évident qu'il est parfois pratiquement impossible de vraiment donner les deux aspects d'un problème, surtout lorsque l'un de ces aspects ne tient pas debout..."

"De toute façon, Point de mire offre peut-être ceci de particulier que nous essayons d'y étudier les problèmes en profondeur, de ne pas dire seulement ce qui s'est passé, mais comment l'événement s'est produit. En un mot, nous voulons donner les motivations mêmes de l'événement."

J'aimerais ici mentionner le magnifique travail qui est accompli par le réalisateur Claude Sylvestre qui a la tâche de diriger une émission au cours de laquelle aucun des mouvements n'est prévu. Le réalisateur doit donc me suivre avec ses caméras du mieux qu'il le peut.

Les problèmes internationaux? Les problèmes internationaux m'ont toujours intéressés. Mais je dois dire qu'un point tournant de cet intérêt fut le voyage que je fis en Corée en 1951. J'eus alors l'occasion de me rendre compte du rôle extraordinaire que l'Orient est appelé à jouer dans l'avenir du monde et, par contre-coup, du rôle que nous sommes nous-mêmes, Occidentaux, appelés à jouer dans le développement de ce immense continent qui s'éveille présentement aux techniques modernes."

The Canadian Arena Co. a l'honneur de présenter directement du Metropolitan Opera de New-York
METROPOLITAN OPERA
avec ses principaux artistes, son chœur au complet, son corps de ballet, son orchestre de 66 musiciens, son personnel technique, ses décors et costumes originaux.
350 PERSONNES
Lundi, Mardi, Mercredi 3, 4, 5 juin
Amphithéâtre du Forum
Comme pour les saisons précédentes, seulement la moitié du Forum sera utilisée afin qu'on ait une bonne vue sur la scène de tous les sièges. Système de sonorisation assurant une acoustique impeccable.

LUNDI SOIR 3 JUIN
LA TRAVIATA
avec: Renata Tebaldi, Giuseppe Campora, Robert Merrill, Heien Vanni, Clifford Harvuot. (Nouvelle production.)

MARDI SOIR 4 JUIN
IL TROVATORE
avec: Zinka Milanov, Jean Madeira, Kurt Baum, Leonard Warren, Nicolas Mescon.

MERCREDI SOIR 5 JUIN
CARMEN
avec: Rise Stevens, Lucine Amara, Giulio Gari, Frank Guazera.

Prix des billets (taxe incl.): LOGES: \$10.00; ORCHESTRE: \$8.50; MEZZANINE: 1-10: \$7.00; AMPHITHÉÂTRE: 1-10: \$6.00; CIRCLE: 19-24: \$5.00; CIRCLE: 25-34: \$4.00; TERRASSE: 51-54: \$3.00.

Billets maintenant en vente au Forum
Commandes postales également acceptées
Prière de faire parvenir votre commande accompagnée d'un chèque ou mandat-poste au nom de CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC. 1322 Sherbrooke ouest, Montréal.
Inclure une enveloppe-retour affranchie.
Impresario: CANADIAN CONCERTS & ARTISTS

RÉÉLISEZ GEORGE MARLER

un ministre compétent, qui fait honneur au comté de St-Antoine-Westmount

L'HONORABLE GEORGE MARLER

Ministre des Transports

Membre du Conseil municipal de Montréal et vice-président du Comité exécutif de 1940 à 1947

Député de Westmount-St-Georges à la Législature de Québec de 1942 à 1953

Chef de l'Opposition à Québec de 1948 à 1953

Ministre des Transports et député de St-Antoine-Westmount au Parlement depuis 1954



Comme représentant de St-Antoine-Westmount à la Chambre des Communes, George Marler a continué, sur le plan national, à servir ses compatriotes avec le même dévouement et la même compétence dont il avait déjà fait preuve dans les domaines municipal et provincial.

Comme ministre des Transports, il a étroitement contribué à la réalisation de plusieurs grandes entreprises qui sont appelées à transformer la physionomie du Canada moderne.

Parmi ces entreprises, qui revêtent une importance particulière pour la région métropolitaine, citons: l'aménagement de la Voie maritime du St-Laurent, le développement du port de Montréal et la construction du pont de l'Île des Soeurs, à Montréal.

M. Marler s'est révélé une précieuse acquisition pour le cabinet fédéral, un dévoué représentant de St-Antoine-Westmount... et le candidat qui mérite votre appui.

A l'élection générale du 10 juin

VOTEZ pour MARLER
candidat **LIBÉRAL** officiel

Annonce publiée par le comité libéral de St-Antoine-Westmount

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par A. M. Kidder & Co., 276 ouest Saint-Jacques

[illegible]

Horizons Sportifs

par Bernard "Bert" SOULIERE

Les Dodgers de Brooklyn commencent vraiment à réaliser que les Royaux de Montréal ont besoin de renfort. Après le voltigeur Bobby Del Greco, voilà que l'instructeur Greg Mulleavy vient de s'assurer les services du brillant lanceur cubain, Rene Valdes. Ce dernier a fait sensation à l'entraînement des champions de la Ligue Nationale à Vero Beach, Floride, à un tel point que le pilote des Dodgers a décidé de lui faire commencer la saison régulière avec son club. Depuis cependant, Alston a pu constater que Valdes n'avait pas l'expérience requise pour figurer avantageusement dans le circuit Warren Giles. Donc un séjour avec les Royaux va non seulement améliorer son sort, mais son acquisition va sûrement être précieuse au club local.

Le problème dans le champ extérieur est pour ainsi dire résolu. Le personnel de lanceurs est meilleur. Et si maintenant les Royaux peuvent dénicher un solide joueur d'arrêt-court, les porte-couleurs du stadium De Lormier dans le circuit Frank Shaughnessy vont donner beaucoup de fil à retordre à leurs adversaires. A signaler que depuis le début de la course au championnat, les bons voleurs de buts dans le camp du club Montréal sont rares. Cette situation est la pire chez les Royaux depuis nombre d'années. Les Royaux ont subi plus d'une défaite cette saison par une faible marge de points. Sans doute qu'ils auraient converti ces revers en des triomphes s'ils avaient pu aligner des étoiles pour effectuer des larcins sur les sentiers. Le jeu défensif des Royaux n'a pas été excellent.

Clyde Parris et Bob Wilson sont deux solides frappeurs, mais rien d'extraordinaire pour couvrir leur territoire défensivement. D'ailleurs, ils n'ont jamais été reconnus comme des as sur la défensive et c'est probablement à cause de cette faiblesse qu'ils n'ont pas encore fait le saut dans les grandes ligues. Gordie Walker, un populaire rédacteur sportif de Toronto, a écrit un article très intéressant dans l'édition de samedi dernier du journal "Globe and Mail" au sujet de Beno Bertoia, un Canadien, qui fait sensation au bâton avec les Tigers de Detroit, de la Ligue Américaine. Walker, qui, soit dit en passant, est un ancien publicitaire des Maple Leafs de Toronto, de la Ligue Internationale, rapporte que Bertoia, âgé de 22 ans seulement, est natif de St. Vito, en Italie.

Le jeune porte-couleurs des Tigers a cependant grandi à Windsor, en Ontario. Henry Arcadio "Hank" Biasatti, qui a vu le jour à Bécancour, en Italie, mais qui est devenu par la suite un citoyen de Windsor, a été durant longtemps un voisin de la famille Bertoia. Selon Gordie Walker, Hank Biasatti a considérablement aidé la cause de Bertoia comme joueur de baseball grâce à ses valeurs conseils. Malgré ses succès depuis le début de la saison régulière dans le circuit Will Harridge, Beno Bertoia — tous jours selon Walker — ne s'en fait pas. Les succès ne lui montent pas au cerveau. Au contraire, d'écrit Walker, Bertoia sera satisfait de son sort cette saison s'il conserve une moyenne de .275 au bâton. Tant mieux cependant, s'il se fait valoir davantage. Et tout récemment, Jack Tighe, le pilote du Detroit, déclarait ce qui suit: "Ce Beno Bertoia promet pour l'avenir. Il est assuré de son poste avec mon club, du moins aussi longtemps que je serai le gérant de l'équipe..."

Edouard Carpentier, l'habile luteur européen, qui fera face au brutal Gene Kiniski, ce soir, au Forum, en viendra aux prises avec le russe Lou Thesz, à Chicago, le 14 juin prochain. Pour la circonstance, Thesz — l'un des plus populaires gladiateurs de tous les temps dans la lutte professionnelle — risquera son championnat de la "National Wrestling Alliance". Carpentier jouit d'une grande popularité dans la Ville des Vents. C'est une attraction, comme le témoignent d'ailleurs les recettes de \$20,000, \$21,000, et \$25,000, que sa présence a attirées en trois présences consécutives à Chicago. Carpentier qui fait fortune depuis son arrivée au pays, a maintenant l'intention de s'établir au Canada et, de devenir éventuellement, un citoyen canadien.

On croit que c'est l'acteur Bud Pennell qui jouera le rôle de Jack Dempsey dans le film qu'une compagnie cinématographique de Hollywood veut tourner sur la vie de l'ancien champion mondial poids lourd à la boxe. Pennell, un gaillard de six pieds et un pouce et demi, 193

Les Royaux perdent, 13 à 3, à Québec

Les Bisons frappent quatre circuits dont deux par Luke Easter — Jim Williams en réussit un pour le club de Mulleavy — Assistance de 4,096 spectateurs.

Les Bisons de Buffalo, inspirés par la tenue sensationnelle du célèbre Luke Easter au bâton, et du travail efficace de Walter Craddock au monticule, ont infligé une déroute de 13 à 3 aux hommes de Greg Mulleavy, hier soir, dans la vieille capitale. En plus de réussir deux solides coups de circuit, Easter a également frappé un deux-but.

par Jean-Paul JARRY

Jim Williams a le plus brillant pour les Montréalais sur la défensive, tout en réussissant son premier coup de circuit de la saison, qui fit compter 2 des 3 pts du club Montréal. Walter Craddock fut crédité de la victoire, et Connie Grob encaissa son quatrième revers de l'année.

Les Bisons de Buffalo ont débuté la partie comme à l'habitude de Québec leur appartenance. Ils comptèrent deux points dès la première manche, sur une erreur du joueur d'arrêt-court des Royaux, Bob Dolan et un double de Luke Easter.

Après deux retraits consécutifs, les Bisons de Buffalo causèrent de nouveau beaucoup d'ennuis au lanceur Connie Grob, alors qu'une autre fois, dirigés à l'attaque par Easter, qui cogna un sensationnel coup de circuit au camp gauche, les équipiers de Phil Cavaretta enregistrent quatre autres points.

Avec le compte six à zéro en faveur des Bisons, les Royaux s'amenèrent de nouveau au bâton, mais seul Bob Wilson réussit un coup sûr, soit un deux buts au

champ centre. Williams, Roseboro et Gentile furent retirés successivement par la suite, pour mettre fin à l'attaque des Royaux. A la troisième manche, les Bisons enregistrent deux autres points. Après trois manches complètes de jeu, les Bisons de Buffalo menaient donc le bal par une forte avance de 8 à 0, sur le club de la métropole canadienne.

Léo Christante lançait maintenant à la place de Connie Grob. Dans la deuxième moitié de la cinquième manche, Walt Brad-dock accorda son deuxième coup sûr de la partie aux Royaux de Montréal, alors que le combattif joueur de champ gauche, Jim Williams, réussit un beau coup au champ centre. Puis ensuite, Williams vola le deuxième coussin.

Mais, comme à l'habitude, les hommes de Greg Mulleavy ne purent profiter de cet avantage. Roseboro, Gentile et Dolan furent successivement retirés par le lanceur des Bisons, pour mettre un terme à la cinquième manche.

Par contre, les Bisons revinrent à la charge à la sixième

manche, alors que Mike Baxes, le premier frappeur à faire face à Christante dans cette manche, frappa un coup de circuit à plus de 350 pieds du marbre, au camp gauche. Lou Ortiz suivit avec un double au champ centre. Luke Easter fut retiré sur un ballon à Williams, et Dave Melton réussit un double qui fit compter Ortiz pour le dixième point des Bisons. Bill Serena suivit au bâton avec un coup sûr au champ droit qui permit à Melton de croiser le marbre. Puis Christante finalement mit fin au ralliement du club Buffalo.

Dans cette même manche, Al Ronning frappa à la place du lanceur Leo Christante et il fut crédité d'un but sur balles. La joie suivit avec un simple au champ centre. Mais Harry Schwe-gman frappa ensuite dans un double but. Avec Ronning au troisième but, Clyde Parris réussit un simple, qui fit compter le premier point des Royaux. Gene Barker remplaça alors Christante au monticule pour les Royaux. Les Royaux concurrent un regain de vie dans cette septième

manche, alors que John Roseboro réussit un simple au champ gauche et que Jimmy Williams suivit avec son premier coup de circuit de la saison, pour porter le compte 12 à 3, toujours en faveur des Bisons. Puis Craddock retira successivement Gentile, Dolan et Christante, pour mettre fin à la septième manche. Le compte était maintenant de 12 à 3, en faveur des Bisons de Buffalo.

Examen médical
Saint-Louis (AP). — Tom Alston, premier joueur de couleur à porter l'uniforme des Cardinals de Saint-Louis, est à l'hôpital où il subit des examens. Il a perdu 15 livres depuis la période d'entraînement. En 1953, il pesait 210 livres. Son poids est maintenant descendu à 176.

Patty gagne
Paris, (AP). — Budge Patty, de Los Angeles, s'est avancé en troisième ronde du tournoi international de tennis de France, en disputant de Francis Nys, de France, par 6-6, 6-0, 1-6 et 6-1.

Victoire du club Saint-Laurent
Dans la Ligue Senior Montréal, le club Saint-Laurent a triomphé du club de la Ville de Montréal au compte de 12-5. André Vaudry s'est signalé avec un double et un circuit tandis que Guy Gailais faisait compter quatre points.

Classement
LIGUE INTERNATIONALE
Buffalo 1, Montréal 3
Richmond 1, La Havane 1
Columbus 1, Miami 1
Ligue Nationale
Chicago 3, New-York 1
Brooklyn 3, Cincinnati 1
Philadelphia 1, Milwaukee 1
Pittsburgh 1, St-Louis 1
Ligue Américaine
Cleveland 3, Boston 2
Chicago 3, New-York 1
Washington 1, Kansas City 0
Detroit 1, Baltimore 1 (12 man.)

Classement
LIGUE INTERNATIONALE
Buffalo 1, Montréal 3
Richmond 1, La Havane 1
Columbus 1, Miami 1
Ligue Nationale
Chicago 3, New-York 1
Brooklyn 3, Cincinnati 1
Philadelphia 1, Milwaukee 1
Pittsburgh 1, St-Louis 1
Ligue Américaine
Cleveland 3, Boston 2
Chicago 3, New-York 1
Washington 1, Kansas City 0
Detroit 1, Baltimore 1 (12 man.)

Classement
LIGUE INTERNATIONALE
Buffalo 1, Montréal 3
Richmond 1, La Havane 1
Columbus 1, Miami 1
Ligue Nationale
Chicago 3, New-York 1
Brooklyn 3, Cincinnati 1
Philadelphia 1, Milwaukee 1
Pittsburgh 1, St-Louis 1
Ligue Américaine
Cleveland 3, Boston 2
Chicago 3, New-York 1
Washington 1, Kansas City 0
Detroit 1, Baltimore 1 (12 man.)

Classement
LIGUE INTERNATIONALE
Buffalo 1, Montréal 3
Richmond 1, La Havane 1
Columbus 1, Miami 1
Ligue Nationale
Chicago 3, New-York 1
Brooklyn 3, Cincinnati 1
Philadelphia 1, Milwaukee 1
Pittsburgh 1, St-Louis 1
Ligue Américaine
Cleveland 3, Boston 2
Chicago 3, New-York 1
Washington 1, Kansas City 0
Detroit 1, Baltimore 1 (12 man.)

Classement
LIGUE INTERNATIONALE
Buffalo 1, Montréal 3
Richmond 1, La Havane 1
Columbus 1, Miami 1
Ligue Nationale
Chicago 3, New-York 1
Brooklyn 3, Cincinnati 1
Philadelphia 1, Milwaukee 1
Pittsburgh 1, St-Louis 1
Ligue Américaine
Cleveland 3, Boston 2
Chicago 3, New-York 1
Washington 1, Kansas City 0
Detroit 1, Baltimore 1 (12 man.)

Hank Bauer, des Yankees, est libéré sous caution

New-York (PA) — Hank Bauer, voltigeur des Yankees de New-York, a été arrêté aujourd'hui pour voies de fait graves sur la plainte d'un restaurateur qui accuse le joueur de baseball de l'avoir battu au club de nuit Copacabana, jeudi dernier.

Bauer a été incarcéré un peu avant midi sous son nom complet, Henry A. Bauer. Le plaigant est Edward Jones, âgé de 42 ans, propriétaire de deux casse-troite. En plus d'autres blessures, Jones prétend avoir souffert de commotion cérébrale. Plus tôt, les deux parties s'étaient présentées au bureau du procureur de district adjoint, Karl Grebow, où Jones demanda l'arrestation de Bauer.

Laval gagne
Dans la Ligue Junior, hier soir, le club Laval a triomphé du club de la Ville-Marie au compte de 7-3. Large a cogné un triple et Four-nier un double pour les gagnants. Denis Comtois a frappé un triple pour les perdants.

Avec Sarnia
Sarnia, Ontario, (AP) — Don McNicholas, âgé de 22 ans, ancien joueur de l'Université Villanova, a signé un contrat pour évoluer avec les Golden Bears de Sarnia, dans l'Union Senior de Rugby-Football de l'Ontario. Il est le troisième importé du club cette année.

Klaus blessé
BOSTON (PA) — L'arrêt-court Billy Klaus, heurté au visage par une balle hier après-midi au cours de la joute disputée entre les Red Sox de Boston et les Indiens de Cleveland, devra se retirer du jeu pour une période indéfinie. Sa dernière journée dans l'équipe des Red Sox aura été marquée de malchance. En effet, Klaus a commis trois erreurs en une seule

manche, ce qui est presque un record. Al Smith, des Indiens, a lancé une balle qui, ayant ricoché sur le terrain, a heurté Klaus sous l'oeil droit.

FORUM
Ce soir à 8h.30
LUTTE
EDOUARD CARPENTIER
VS
GENE KINISKI
— 2 chutes dans 3 à finir —
3 autres rencontres
PRIX : Sièges réservés : \$2.00—1.50
En vente aux guichets des rues Atwater et Classe. Non réservés : \$1.00 et sièges à 75c dans la terrasse, en vente à 7.50 h. et soir, au guichet de la rue Saint-Luc.

BASEBALL
à 8.00 P.M.
BUFFALO vs ROYAUX
"ACCLAMONS NOS ROYAUX"
Stadium

3 VENEZ VIVRE LES PLUS BELLES ANNÉES DE VOTRE VIE
Jeunes gens, voulez-vous mener une vie intéressante, bien remplie, et en même temps améliorer sensiblement votre sort? L'armée vous offre tous ces avantages et bien d'autres encore!
Trois ans dans l'Armée vous vaudront:
★ De mener une vie d'homme — pleine d'imprévu et d'aventures — au sein d'une équipe virile.
★ D'avoir un emploi stable, bien rémunéré, avec avancement au mérite.
★ De voyager au pays et peut-être à l'étranger — de découvrir de nouveaux horizons.
Pour plus de détails adressez-vous sans tarder au Centre de recrutement de l'Armée ou postez le coupon ci-dessous.
Centre de recrutement de l'Armée, 112 rue Sherbrooke E., Montréal, Qué. Tél.: AV. 8-3133
Veuillez m'envoyer, sans obligation de ma part, tous les renseignements sur les carrières disponibles dans l'Armée canadienne.
Nom _____ Adresse _____ Prénom du père _____
A57 52
HÉ L'AMI! POUR TE REMONTER prends plutôt une BRADING... la bière robuste!
BRASSÉE AU RALENTI
AU GOÛT DU QUÉBEC
BRADING'S
1949

le GIN et TONIC à son meilleur...
Adams
SILVER FIZZ
London
DRY GIN
Produit en association avec un club royal
Thomas Adams Distillers Ltd.
AURÉLIEUX, QUEBEC

Jackson exigeant
NEW-YORK (PA) — Le promoteur Emil Lence a essayé une routine dans sa tentative pour organiser un match de championnat entre Tommy "Hurricane" Jackson, principal aspirant au titre de la catégorie des poids lourds, et Floyd Patterson, champion actuel. Lence, qui avait obtenu l'assentiment de Patterson en marge de ce combat, a révélé qu'il avait offert de verser à Jackson 20 pour cent de "toutes les recettes" — billets d'admission, droits de télévision et de cinématographie — mais que le gérant de ce dernier, Lippe Breidbart, avait insisté pour obtenir une garantie de \$150,000 en plus d'une somme de \$25,000 pour défrayer les dépenses de l'entraînement. "Qui a déjà vu un aspirant exiger une garantie pour obtenir un match de championnat?" a demandé Lence. Breidbart a confirmé le fait qu'il avait exigé une garantie de \$150,000 en ajoutant "que les promoteurs à travers le pays doivent le prendre pour acquis". "Les téléspéctateurs sont désireux de voir Jackson à l'œuvre," a ajouté Breidbart. Il est une excellente attraction." Rameclon, que Gus D'Amato, le gérant de Patterson, a clairement indiqué que son protégé ne participerait pas à un combat organisé pour l'honneur de l'International Boxing Club.

Nouvelle formule
OTTAWA (PC) — Lors d'une assemblée de l'Association canadienne de ski amateur, on a adopté une nouvelle formule pour décider du choix des représentants canadiens aux assises de la Fédération Internationale de Ski qui se dérouleront à Bad Gastein, en Autriche, au début de l'année prochaine. Chacune des quatre divisions — Québec, Ontario, les Prairies et l'Ouest — désignera le nombre de skieurs dont elle est prête à défrayer les dépenses d'un camp d'entraînement canadien et à des épreuves préliminaires disputées en Europe. Les noms des personnes désignées devront être soumis vers le 15 juin. Les membres de l'équipe — composée de quatre hommes et de quatre femmes — seront désignés quelque temps avant les concours selon leur tenue dans les épreuves préliminaires. Il semble qu'on aura recours à un tel procédé pour faire le choix qui représentera le Canada aux Jeux olympiques de 1958.

Cavalcade SPORTIVE

per Gérard "Gerry" GOSSELIN

Première bonne nouvelle depuis longtemps concernant les Royaux de Montréal. Ils viennent de faire l'acquisition d'un bon voltigeur en la personne de Bobby Del Greco. Il n'a pas défoncé les clôtures dans les Ligues majeures, mais il a laissé, dans la Ligue Internationale, le souvenir d'un fameux joueur défensif. Il possède un bras très puissant et très précis et il est rapide. Dans notre Ligue, il devrait frapper avec régularité... Les rapports au sujet de Jim Clarke, le nouveau joueur d'arrêt-court sont à l'effet qu'il est très habile défensivement. Tant mieux. Espérons que ces deux joueurs contribueront à sortir notre club de l'impasse où il se trouve actuellement... Raymond Davault ne se rapporte pas immédiatement à Pueblo. Son médecin lui ordonne un repos d'un mois. Qui sait, après cette période, on le gardera peut-être... Avant la joute d'hier soir, il n'y avait qu'une demi-partie de différence entre le club de première place et celui de quatrième place, dans la Ligue Internationale. Frank Shaughnessy a donc raison de dire que son circuit est bien équilibré. Selon lui, six clubs ont des chances de remporter le championnat... Il y a deux semaines, on n'aurait pas donné beaucoup pour les chances des Sugar Kings de La Havane. Pourtant ils ont gagné leurs six dernières parties et ils ne sont plus qu'à quatre parties et demie des meneurs.

Autre bonne nouvelle: le club de Greg Mulleavy reçoit des Dodgers de Brooklyn, un bon lanceur, René Valdes. Ce jeune Cubain a fait sensation au camp des Dodgers et on croit qu'il sera avant longtemps un autre Johnny Podres. Valdes avait expressément demandé d'évoluer à Montréal s'il ne pouvait rester dans les Majors. Son vœu a été exaucé et c'est tant mieux pour les Royaux, qui posséderont ainsi un autre lanceur de premier ordre... Voici quelques extraits du "Baseball Digest" qui tiendront nos lecteurs au courant de l'humour qui est fait dans les journaux américains sur le baseball. Par exemple, on parle de ce jeune joueur qui n'a qu'une ambition: porter l'uniforme des Yankees. Que fait-il? Il signe un contrat dans l'organisation des Athletics de Kansas City... Arthur Daley, du "New York Times", parle du vieux parc Baker Bowl de Philadelphie. Les clôtures étaient tellement rapprochées que les lanceurs y étaient heureux quand on ne comptait qu'une demi-douzaine de points contre eux. Un jour, Bill Dool, des Dodgers, était au monticule et il menait, à la neuvième manche, au compte de 1-0. Le gérant Wilbert Robinson alla voir son lanceur quand celui-ci donna un triple à un frappeur. "Que l'arrive-t-il?" demanda Wilbur. "Oh! un moment de négligence, tu comprends; j'ai une telle avance." Il gagna sa partie.

Seulement quatre parties de la Série Mondiale ont été jouées en dehors de New-York au cours des huit dernières années... Ted Lyons avait l'habitude de dire qu'il préférait être un mauvais gagnant qu'un bon perdant... Pourquoi Bob Cerv n'a-t-il pas utilisé toutes les informations qu'il a données au sujet des Indiens de Cleveland? Il n'a cogné que trois coups sûrs contre eux.

Carpentier met son titre en jeu ce soir contre le rude Kiniski

C'est ce soir, au Forum, que le rude lutteur d'Edmonton, Gene Kiniski, aura la chance de faire face à Edouard Carpentier dans un match pour le titre mondial et si le match que se sont livrés ces deux athlètes la semaine dernière doit signifier quelque chose, la finale de ce soir, au Forum, sera plus qu'enlevante et sensationnelle.

La semaine dernière, Kiniski est venu à un cheveu de l'emporter et il a fait deux chutes sur Carpentier. Kiniski a toutefois perdu la tête à un moment donné et quand il a continué à molester le Français, l'officiel dut renverser sa décision et le disqualifier. Ce soir, Kiniski va faire beaucoup mieux et selon ce qu'il dit, il se contentera d'infirmer une rumeur en règle à Carpentier pour devenir le champion du monde. Carpentier, lui, croit pouvoir repousser les attaques surnoiseuses de son rival mais il réalise que Kiniski est un très dangereux aspirant au titre.

L'ex-champion Wladek Kowalski sera en vedette dans la semi-finale quand il fera face à Don Miller. Wladek compte obtenir un match revanche contre Carpentier sous peu pour peuvir, du moins, il le croit, reprendre son titre, mais en attendant, il devra se contenter d'une semi-finale contre Miller.

Lutte entre femmes interdite à Québec

QUÉBEC (PC)—La Commission athlétique de Québec a adopté un règlement interdisant les combats de lutte entre femmes dans la Vieille Capitale.

M. Henri Gagnon, président de la Commission athlétique, a déclaré aujourd'hui qu'un spectacle de lutte qui doit avoir lieu au Colisée le 30 mai prochain sera annulé si les promoteurs gardent à l'affiche les combats entre femmes. M. Gagnon a déclaré que la publicité autour de ce programme de lutte porte sur les femmes qui y participeront.

Valdes avec les Royaux

CINCINNATI (PA) — Les Dodgers de Brooklyn viennent de faire signer un contrat à Bob Kennedy, un vétéran de la Ligue Américaine, pour en faire un frappeur d'urgence. Pour respecter la limite de joueurs actifs, les Dodgers ont envoyé le lanceur cubain René Valdes, sous option, aux Royaux de Montréal. Kennedy, âgé de 37 ans, un joueur de troisième-but et un voltigeur qui a évolué pour Cleveland, Detroit, Baltimore et Chicago, avait été congédié par les White Sox, le 14 mai. Il conserva une moyenne de .264 avec Baltimore et Chicago, l'an dernier. Valdes avait signé un contrat avec les Dodgers à la suite de sa belle tenue au camp d'entraînement. Il avait un record d'une victoire et une défaite, en relève, avec les Dodgers.

Mickey Mantle s'achemine vers son poste naturel

New-York (PA) — Si l'on fait la comparaison avec l'année dernière, le dossier de Mickey Mantle, cette saison, n'est pas très réjouissant. Cependant, il est permis de se demander si l'on réussira longtemps encore à tenir à distance le puissant frappeur des Yankees de New-York, habitué à dominer la Ligue Américaine en ce qui a trait aux frappeurs, aux coups de circuit et aux points produits. D'ailleurs, il est facile de constater que Mickey a fait d'énormes progrès récemment. La semaine dernière il occupait la 3ème place pour ce qui est de la moyenne au bâton et du nombre de coups de circuits. Il a obtenu 7 coups sûrs, dont 2 circuits, en 15 présences au bâton et il a fait compter 5 points.

En 27 joutes, Mantle s'est mérité une moyenne de .356. De plus, il a cogné 7 coups de circuit et il a fait compter 15 points. En autant de joutes, l'année dernière, l'étoile des Yankees menait les frappeurs de la ligue avec une moyenne de .400, 13 coups de circuit et 27 points produits.

Williams en tête

Mickey a encore du chemin à faire avant de devancer Ted Williams des Red Sox de Boston, et René Bertoia, des Tigers de Detroit, qui sont actuellement en tête des frappeurs. Williams me-

Benoît Côté, des écuries Montréal, est en fête chez les conducteurs

Dans l'épreuve principale de ce soir, un B. Ambie qui comporte une bourse de \$1,400, il s'agit pour sept rapides ambieurs de vaincre Smoky Online, un tiers pilote par Vern Waddell et qui a fait preuve d'une vitesse étonnante depuis le début du meeting. Smoky Online a une cote matinale de 2 contre 1 et restera probablement favori lorsque l'annonceur Raymond Benoit proclamera: "C'est un départ!"

Mais il y a dans cette course des ambieurs redoutables qui pourraient causer une désagréable surprise aux admirateurs de Smoky. Nous allons parler de Merrywood Direct, conduit par Jean Jodoin, qui se distinguait récemment en parcourant le mille en 2:07.3; de Meadow Mom et de Snowberry, vainqueurs de leurs derniers départs; de L.E.M., un favori des foules; de Spud's Niece, une ambieuse capable de folles vitesses; de Johnny Johnson, l'as de l'écurie Mehlenbacher, vainqueur de 12 courses sur 18 en 1956.

Il y a de ce soir une autre épreuve B. Ambie, également pour une bourse de \$1,400. True Jack, favori par la foule, sera conduit par Albert Boucher qui est bien décidé à "casser la glace" et à enregistrer sa première victoire de la saison. Pour ce faire, il devra prendre les devants et les conserver devant Royal Pointer, Dusty Dick, Mac Bingen, Dainty Grattan, des coureurs qui ne sont pas "ferrés avec du plomb".

Benoît Côté, un jeune Québécois qui conduit les coursiers des Ecuries Montréal, s'est emparé de la première position des conducteurs, devant l'Américain Ken Russell, des Ecuries Snow, par une assez bonne marge. Pour le nombre de points, cependant, c'est Keith Waples, dont l'écurie est considérable, qui mène le bal.

(Ce tableau ne comprend pas les courses de la récente fin de semaine. On a donné trois points pour une première, deux points pour une deuxième et un point pour une troisième.)

Voici d'autres statistiques que nous transmet le publiciste de la piste du Bout-de-l'Île. Elles ont trait à la question qui passionne les assidus du trot et ambie: Quelle est la position de départ la plus avantageuse?

Voici d'autres statistiques que nous transmet le publiciste de la piste du Bout-de-l'Île. Elles ont trait à la question qui passionne les assidus du trot et ambie: Quelle est la position de départ la plus avantageuse?

Le secrétaire des courses, Georges Giguère, a annoncé que, dès ce soir, le montant des bourses a de nouveau été augmenté sensiblement. Ainsi, à compter du programme de ce soir, les courses de classe C seront pour \$1,000 et celles de classe B pour \$1,400.

PREMIERE COURSE
D Ambie — \$600.
J.L. Volo, Gardner's Bay, Our Boy, Mighty Lucky, Irish Gander, Trickle Grattan, Adios Dale, Monday Morning, aussi Rald H.

DEUXIEME COURSE
D Trot — \$600.
Marie Lord, Mighty Mr. Favorite, Hanover, Donagel, Clanton, Jack, April Rose, Ann Elgin, Kaydross, aussi Theresa Pulverton R.

TROISIEME COURSE
D Ambie — \$600.
Lee Scott, Harvester, Frisky, Thomas, Miss Claudette Volo, Quick Prince,



M. LOUIS LEVESQUE, président d'honneur de la Grand-Corvée du Cardinal, accepte de M. Léo Dandurand, président des Alouettes, un ballon-souvenir en reconnaissance du beau geste de notre club de football qui offre à Son Eminence les recettes d'une partie hors concours qui sera disputée le 25 juillet prochain.

Le club des Alouettes offre les recettes d'une partie aux oeuvres de S. Eminence

Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger a fait une entrée inattendue, aujourd'hui sur la scène locale du football. En effet, lors d'une conférence de presse tenue

à l'hôpital St-Charles, Borromée, le cardinal a annoncé qu'il avait accepté l'offre bienveillante du président Léo Dandurand, du club de football des Alouettes de Montréal, de jouer une partie hors-concours contre les Dutchmen de Kitchener-Waterloo, en juillet au profit de la Grand-Corvée du Cardinal. La joute contre les champions de l'Ontario Rugby Football Union sera disputée au stade Molson le 25 juillet.

Le cardinal Léger a également accepté un ballon en or symbolique de M. Dandurand, ballon qui sera autographié par tous les joueurs des deux équipes et sera placé ensuite en montre à l'hôpital St-Charles Borromée.

M. Louis Levesque et Herb O'Connell, présidents conjoints de la Grand-Corvée ainsi que Marc Carrière, président du comité de gouverne, ont endossé à l'unanimité l'offre des Alouettes et l'occasion fournie au grand public d'appuyer une fois de plus l'oeuvre du Cardinal.

M. Dandurand a annoncé que la joute contre les puissants Dutchmen n'a pas été incluse dans la souscription de billets de saison mais sera offerte aux présents détenteurs de billets de saison avant d'être offerte au grand public. Les prix réguliers seront de mise pour cette joute hors-concours qui devrait en dire long quant aux mérites respectifs du football tel que disputé dans l'O.R.F.U. et dans le Big Four, sujet de vives controverses au cours des dernières années. Les Alouettes, champions du Big Four et finalistes de la coupe Grey en 1954, 1955 et 1956, se trouveront face à face avec un adversaire au calibre amélioré pour cette partie.

Les détenteurs de billets de saison recevront, au cours de la première semaine de juin, en même temps que leurs cartes de billets de saison, une formule de souscription comprenant la joute contre les Kitchener-Waterloo. Ils auront jusqu'au 21 juin pour confirmer qu'ils désirent leurs billets pour cette joute. La vente au grand public débutera le 24 juin et sera faite par le comité de la Grand-Corvée du cardinal Léger et par le contrôle des Alouettes au terrain Westmount.

Le contrôle sera ouvert à compter du 8 juillet de 10 h. 00 le matin à 6 h. 00 de l'après-midi (du lundi au vendredi).

Barry, Galles, (AP) — Jimmy Wilde, ancien champion mondial des poids-mouches, était dans un état satisfaisant à la suite d'une légère commotion cérébrale subie dans un accident d'automobile.

Réunion importante

Les membres du Conseil de la Fédération de Tennis sur Table du Québec se réuniront vendredi soir prochain à 8 h. 15, au Centre Paroissial de l'Immaculée-Conception. Sont également invités à cette séance d'étude, les directeurs des différents comités de la FTTQ savoir: Mlle Louise Parent, section féminine; MM. Jacques Viger, tournois; Wilfrid Gaudreau, classement; Bernard Gendras, secrétariat; L.-André Gagné, relations extérieures; Lionel Cloutier, relations inter-urbaines; M. Yvon Barette, règlements; Jacques Larose, arbitres; Jacques Poulin, recrutement; Raoul Langlois, section des vétérans; Conrad Filion, avancement des jeunes; Gérard Benoit, équipement; Gérard Lamoureux, section commerciale. Le titulaire du Comité de publicité n'est pas encore choisi. M. Gilles Bélanger occupe le poste dans l'intervalle.

A cette réunion, l'on s'attachera à l'étude de la constitution et de la réglementation des tournois. Il sera également question de la formation d'un comité dont la tâche sera de reformer les cadres de la Ligue Montréal: groupes senior, intermédiaire, junior, section féminine, des vétérans ainsi qu'une section commerciale.

le préféré des Canadiens

ALOUETTE

Le meilleur mélange de tabacs à pipe NATURELS

UN PRODUIT DE S. ROUGE & CROIX LIMITEE

une immense vague d'enthousiasme!

Jamais auparavant une bière n'a connu une vague de popularité aussi répandue. Dans les restaurants, les hôtels, les tavernes, les clubs et les domiciles, partout on découvre l'étiquette DOW, synonyme de satisfaction et de camaraderie. Tout le monde apprécie la saveur douce et exquise de cette bière vraiment canadienne. Et partout, on réclame DOW... Rien de surprenant à cela! La bière DOW est brassée afin de procurer à tous le plus haut degré de satisfaction.

DOW — LA SEULE BIÈRE 'CLIMATISÉE'



Presto! Chango!

Et votre voiture redevient neuve... comme par magie!

Il y a toute une différence entre une voiture repeinte et une carrosserie remise à neuf. Notre main-d'œuvre experte, notre équipement et notre volume d'affaires nous permettent de donner à votre voiture.

LE PLUS BEAU FINI QUI SOIT... A MEILLEUR COMPTE!

BOISCLAIR AUTO BODY

Peinture — Débosselage

7475 ST-LAURENT CR. 6-5411

LA GREVE D'ARVIDA

Sympathie agissante de la population envers les grévistes

(de notre envoyé spécial)

Au moment des négociations post-arbitrales, on pouvait se demander comment réagirait l'opinion publique régionale si la grève devenait un fait. Les gens étaient inquiets et ne démentaient pas bien les responsabilités respectives du syndicat et de la compagnie dans la menace de grève qui pesait sur toute la vie économique.

Depuis la grève, toutefois, le vent tourne très rapidement en faveur des ouvriers qui reçoivent de partout des messages d'encouragement. Il suffit d'ailleurs de se promener dans les rues d'Arvida, de Chicoutimi, de Kénogami, et de Jonquières pour reconnaître les signes. On lit dans les vitrines des affiches ainsi rédigées: nous sympathisons avec les grévistes; 20 pour cent d'es compte sur toute la marchandise. "Les boulangers ont réduit le prix du pain pour leurs clients en grève. Une maison de commerce a mis à la disposition du syndicat la période de télévision dont elle dispose sur les ondes du poste local; une autre a offert aux piqueurs plusieurs centaines de dollars en articles de sport; des professionnels ont officiellement avisé le syndicat qu'ils donneraient leurs soins ou leurs services à crédit ouvert pendant toute la durée du conflit; des offres d'argent affluent des quatre coins de la région, bien que le syndicat n'ait encore fait aucun appel en faveur des grévistes. La presse locale se montre objective en matière de faits et nettement sympathique à la cause des travailleurs."

Quant aux candidats en liste pour la prochaine élection fédérale ils ont tous, à quelque parti qu'ils appartiennent, encouragé ouvertement les ouvriers en grève à qui ils ont recommandé de suivre à la lettre les directives de leurs dirigeants dont ils vantent publiquement la compétence. Le syndicat, de son côté, tient des assemblées, non seulement pour les ouvriers, mais pour tous les groupes de la population auxquels ils expliquent les points en litige.

Parmi les usages les plus imprévus de la télévision, il faut certainement mentionner la présence de postes récepteurs dans les tentes des piqueurs, tout autour des immenses usines d'Arvida. Aux sept barrières qui jalonnent l'immense pourtour des amines de l'Aluminium Co., les grévistes ont dressé des tentes autour desquelles veillent nuit et jour autant d'équipes de piqueurs dont le nombre total se chiffre à plusieurs centaines.

La nuit, des feux de joie pétillent devant chaque tente et à l'intérieur, des radiateurs électriques gardent les grévistes du froid nocturne encore assez intense dans

Enlèvement de deux zones de sûreté

Deux zones de sûreté pour piétons qui sont une menace constante pour les automobilistes disparaîtront bientôt de la rue Colborne. Il s'agit des débarcadères qui deviendront inutiles lorsque le tramway du circuit Wellington fera place à l'autobus. La première de ces deux zones se situe rue Colborne, au nord de la rue Wellington et l'autre, entre les rues Ottawa et William. Hier le comité exécutif a voté un crédit de \$1.800, pour l'enlèvement de ces deux zones.

Sur la rue Wellington, entre les rues McGill et Centre, on n'entrevoyait les zones de sûreté qu'après le mois de juillet, soit après la disparition du tramway du circuit "Centre".

NOUVELLES MUNICIPALES

L'exécutif sera saisi bientôt d'une solution permanente au problème du stationnement

Le comité exécutif sera saisi, ces jours-ci, d'un projet de solution permanente au problème du stationnement. L'initiative de cette formule est le président du comité, M. Pierre DesMarais.

Hier après-midi, au cours d'une entrevue privée, M. DesMarais a soumis sa formule à un groupe de dirigeants de corps publics. Sans divulguer le détail de son projet, M. DesMarais a dit que la réaction a été "merveilleuse".

Le président du comité exécutif a refusé de divulguer son plan, tant que celui-ci n'aura pas été soumis à ses collègues du comité, et cela ne saurait tarder.

Nous avons cru comprendre qu'il s'agit d'un projet qui comprend tous les aspects du stationnement: dans la rue, hors-rue, terrains et garages de stationnement, etc.

Il semble aussi que l'entreprise aura un rôle important à jouer dans la réalisation de cette solution.

Important contrat accordé pour la construction d'un égout

Le comité exécutif a accordé hier à Spino Construction, le contrat pour la construction d'une partie de l'intercepteur de l'égout collecteur du Nord.

Cette partie de l'intercepteur sera construit dans le boulevard Henri-Bourassa et le tracé de l'autoroute des Laurentides entre le boulevard Persillier et la rue Dudemaine, pour servir de décharge à l'égout-collecteur De-carie-Raimbault.

Il s'agit d'un contrat de \$737.810 mais pour couvrir les dépenses incidentes un crédit total de \$875.000 a été voté.

Contrat pour la fourniture de l'eau à St-Léonard

La ville de Montréal renouvellera son contrat pour la fourniture d'eau à St-Léonard-de-Port-Maurice, pour une période de dix ans. L'ancien contrat est expiré depuis le 30 août 1948 et il s'est prolongé automatiquement depuis cette date. En vertu du nouveau contrat, qui pourra lui aussi être renouvelé automatiquement d'année en année à son expiration, St-Léonard paiera \$0.25 du 1.000 gallons et garantira à Montréal un revenu minimum annuel de \$10.000.

Montréal prolongera, dans le boulevard Métropolitain, une conduite d'eau de 36 pouces, jusqu'aux limites ouest du territoire de St-Léonard-de-Port-Maurice. Cette entreprise coûtera environ \$250.000. Le réseau local d'aqueduc est construit par la municipalité.

Le directeur des Travaux Publics, M. Lucien L'Allier qui a la

Mc Gill justifie sa position vis-à-vis les octrois fédéraux

Le Conseil de l'Association des Professeurs de l'Université McGill, au nom de ses membres, explique sa position sur la question d'octrois gouvernementaux aux universités.

Avant tout, déclare le rapport, l'université doit considérer l'autonomie d'action et de choix. L'assistance gouvernementale de quelque nature que ce soit, doit être libre de toutes attaches quelconques, exprimées ou sous-entendues, comme par exemple l'obligation de refuser toute autre assistance publique ou privée. De plus, il est essentiel que le droit aux octrois soit établi de façon précise par une législation adéquate, et non dépendant de la fantaisie ou de la discrétion du pouvoir exécutif, et que toute distribution soit établie sur une base équitable.

Actuellement, les octrois fédéraux sont distribués par un organisme indépendant, le Conseil National des Universités Canadiennes. L'acceptation de ces octrois est donc entièrement compatible avec la notion essentielle et primordiale de l'autonomie universitaire.

D'autre part, l'aide que le gouvernement provincial se propose d'accorder aux universités semble être entachée de considérations incompatibles avec les données plus haut établies, puisque le droit aux octrois provinciaux et leur montant dépendent entièrement de la discrétion de l'exécutif et sont apparemment conditionnels au refus de l'aide fédérale. Dans de telles circonstances, si l'Université McGill acceptait les octrois provinciaux, il lui serait désormais impossible de prévoir ses budgets futurs, mais surtout elle abandonnerait le principe fondamental de son indépendance.

Le Conseil est entièrement conscient de l'opinion des Canadiens français qui semble diviser sur la question et qu'en fait des personnes hautement qualifiées soutiennent qu'une telle aide soulève de sérieuses questions constitutionnelles. Le Conseil sait également que l'université fait partie du système éducatif québécois et est de ce fait, grandement intéressée à la préservation et au développement de la culture canadienne d'expression française.

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que devant la diversité d'opinions et la position particulière de l'Université McGill, institution privée représentant l'élément anglais du Québec et jouant un rôle non seulement provincial mais également international, elle doit dans de telles circonstances prendre ses propres responsabilités sur cette question.

Cette attitude de McGill ne blessera personne. Les représentants du corps enseignant des universités McGill, Montréal et Québec se sont rencontrés, et il y a toute raison de croire qu'une décision indépendante de McGill basée sur la notion d'autonomie universitaire ne serait pas mal comprise dans le Québec et ne dissuaderait en rien notre université des légitimes efforts de préserver la culture canadienne d'expression française et les droits constitutionnels de la Province de Québec.

Pour toutes ces raisons, l'Association des professeurs de McGill recommande que l'université devrait accepter la présente offre fédérale, rejeter toute offre provinciale conditionnelle et publier les raisons qui motivent ces décisions.

Le premier jugement rendu dans cette affaire fut celui du commissaire Fabio Monet, à la Cour d'appel de l'impôt. Il esquivait la question de l'impôt, mais se fondait sur une grande partie de l'argument présenté à l'audition par Me Jean Drapeau. Il recita le texte de loi prétendant ne voir "aucune différence substantielle" entre cette cause et deux autres causes du même genre (mais comportant des circonstances différentes et des arguments différents) qui étaient venues devant lui, et sans plus renvoyer l'appel. A l'audition, il s'était déclaré non compétent pour recevoir l'argument d'anticonstitutionnalité; et nous avait signifié que si nous voulions avoir une réponse à cette question, il nous faudrait aller plus loin.

L'entrevue de première classe

Le 30 mai 1951, l'affaire était portée devant la Cour d'Échiquier

Café-Thé Confiture
ADOPTÉZ LES PRODUITS
DESJ.
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESJ. L.
MONTREAL

HEURES D'AFFAIRES : 9 h. 30 à 5 h. 30 — Ouverts le vendredi soir jusqu'à 9 h. 30 — le samedi 5 h. 30

3 VALEURS SENSATIONNELLES AUJOURD'HUI



La fameuse PEINTURE "DUPREX"

portant la pleine garantie dupuis

5.98 PRIX ORDINAIRE 8.50

PEINTURE SEMI-LUSTREE "DUPREX" — Pour l'intérieur, murs, boiserie. Qualité supérieure fabriquée spécialement pour DUPUIS par la maison "RAMSAY". Cette peinture est à base d'alkalid. Nuances:

● rose Calgary ● Saumon de Colombie ● bleu Alston ● rose pâle ● bleu rivière ● rose poudre ● vert pomme ● bleu Canada ● vert ichidée ● et blanc.

DUPUIS — QUATRIÈME — RAYON 782



"Cooler"

LA GLACIERE PORTATIVE

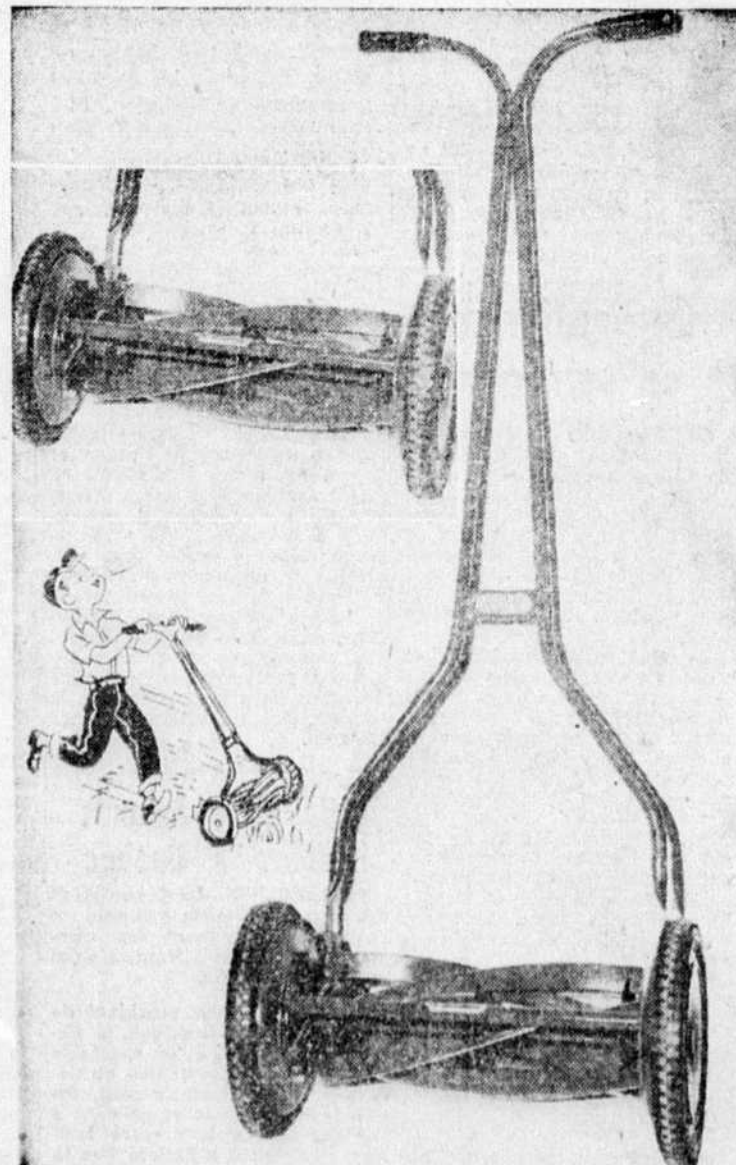
... pouvant contenir jusqu'à 22 bouteilles de 6 onces bien froides à des milles de randonnée

12.95

Apportez aliments et citronnade, liqueurs etc... une fois rendu à destination vous ouvrez COOLER et retirez le tout aussi frais que s'ils sortaient du réfrigérateur. Quelle satisfaction en pique-niques... excursions... pour le sport. — Tout acier avec isolation fibre de verre. Ouvrez-bouteilles à même. Type vacuum, poids 16 lb.

DUPUIS — QUATRIÈME — RAYON 783

dupuis Frères
RAYMOND DUPUIS, président



solides

TONDEUSES A GAZON

MANUTENTION LEGERE ET FACILE A MAIN

13.49 PRIX ORDINAIRE 18.95

Profitez de l'automne... elle en vaut la peine. C'est une solide tondeuse à gazon de fabrication canadienne avec roues diamètre 9" gainées de caoutchouc. Roulement billes nylon et pignon. Manche tubulaire en acier avec poignée caoutchouc. Largeur de la coupe 14 pouces, avec 5 couteaux.

DUPUIS — QUATRIÈME — RAYON 783